

Rapport de gestion 2023



**Assurance des
Médecins Suisses
société coopérative**

Une prévoyance sûre.
Depuis 1926.

Länggassstrasse 8
Case postale
CH-3001 Berne

T +41 31 301 25 55
F +41 31 302 51 56

va-cooperative.ch

Table des matières

- 03 **Éditorial**
- 04 **Les chiffres-clés**
- 05 **Les délégués de la société coopérative**
- 06 **L'administration
de la société coopérative**
- 07 **La direction**
- 08 **L'organisation**
- 11 **Comptes annuels statutaires :**
- 11 **Rapport de l'organe de révision**
- 14 **Bilan**
- 15 **Compte de résultat**
- 17 **Tableau des flux de trésorerie**
- 18 **Annexe**
- 30 **Affectation du bénéfice et fonds propres**
- 32 **Rapport de situation**
- 40 **Rapport sur la situation financière**



Le directeur
Norman Gerber

Le président
Dr sc. math. Hanspeter Tobler

Éditorial

Chères coopératrices,
Chers coopérateurs,

Nous sommes heureux, au nom de votre société coopérative, de pouvoir faire état d'un exercice 2023 globalement très satisfaisant. Malgré des circonstances géopolitiques inhospitalières, des incertitudes aussi nombreuses que les années précédentes et un vent contraire soufflant généralement plus fort, nous sommes parvenus à réaliser un bénéfice supérieur à la moyenne en faveur de nos opératrices et coopérateurs. La fortune que vous nous avez confiée a obtenu des résultats honorables, avec un rendement des placements de 3,23 % et une performance globale de 5,63 % dans pratiquement toutes les catégories de placement. Nous avons le plaisir de dévoiler les raisons de ce succès dans les explications ci-dessous.

Les marchés des actions et des taux d'intérêt se sont nettement redressés par rapport à la mauvaise année 2022. Après correction des effets de change, les marchés financiers étrangers que nous avons observés ont toutefois connu une évolution beaucoup plus stable que le secteur des placements nationaux. Les investissements de valeur dans le parc immobilier, les revenus locatifs stables issus des biens immobiliers détenus directement ainsi que les ventes d'immeubles non stratégiques ont contribué de manière très positive au résultat généré.

Pourquoi parler de vent contraire ? Le naufrage d'une grande banque suisse a produit l'effet d'une bombe et entraînera, on s'en doute, moult changements et adaptations dans le processus de surveillance et de réglementation. Pour une micro-entreprise comme la nôtre, ces perspectives sont peu réjouissantes. La situation initiale, légèrement dystopique, peut avoir pour conséquence qu'au quotidien, la théorie et la pratique s'éloignent tellement, qu'il devient complexe de s'y retrouver. Nous continuerons à nous battre pour que cette proportionnalité soit maintenue.

Heureusement, nos activités quotidiennes ne tournent pas uniquement autour des marchés financiers et des contraintes administratives, mais sont aussi empreintes de l'interaction avec vous, chères clientes et chers clients. Lors de congrès, au téléphone ou via d'autres canaux de communication, nous nous engageons pour répondre à vos besoins en matière de prévoyance et d'assurance. Grâce à la clôture favorable des comptes, nous avons pu attribuer des parts de bénéfice substantielles au fonds d'excédents, avec les conséquences réjouissantes qui en découlent pour nos opératrices et coopérateurs assurés.

Écho du domaine Marketing et Vente

Les banques ont communiqué régulièrement et activement à propos des hausses des taux d'intérêt des comptes d'épargne bancaires classiques. Cela a fortement influencé les ventes de notre produit d'épargne MediFlex 3a. Le taux d'intérêt garanti de 0,05 % fixé par l'Autorité de surveillance des marchés financiers pour les assurances-vie financées par une prime en cours entraînent, sur le marché, des conditions de vente inégales pour les banques et les assurances. Malgré ces circonstances défavorables, nos partenaires

de conseil, notamment spécialisés dans les besoins des jeunes clients, ont réussi à obtenir un résultat respectable. Il s'avère que les solutions de garantie associées à des versements réguliers d'excédents restent pertinentes, surtout face aux perspectives d'avenir incertaines. En contrepartie, le temps consacré aux activités de conseil augmente.

Concernant le plan de versement MediPlan, nous avons constaté une augmentation réjouissante de la demande, surtout à partir du 4^e trimestre 2023, laquelle repose avant tout sur le taux d'intérêt global attractif de 2,5 %. Grâce à la garantie intégrale du capital et à la grande flexibilité offerte pendant toute la durée du contrat, nous pouvons continuer à proposer à nos membres une solution de placement exclusive et sûre.

Après une phase de lancement couronnée de succès, la présentation du groupement « les Assureurs-médecins » sera rafraîchie sur le plan graphique dans le courant de l'année 2024 et une newsletter avec des contenus des trois partenaires Assurance des Médecins Suisses société coopérative, Caisse-Maladie des Médecins Suisses (CMMS) et Fondation de prévoyance du personnel des médecins et vétérinaires (PAT-LPP) sera envoyée tous les trimestres aux utilisatrices et utilisateurs enregistrés ainsi qu'aux personnes intéressées. Afin de pouvoir mettre en avant de manière encore plus cohérente les synergies des trois partenaires de la branche, à partir de 2024, les participations aux congrès se feront également sous la marque « les Assureurs-médecins ».

En outre, nous sommes heureux de constater que nos offres à valeur ajoutée sont largement utilisées. N'hésitez pas à visiter notre site Internet www.va-cooperative.ch.

Notre objectif stratégique à l'avenir est de soutenir le corps médical en lui fournissant d'autres solutions propres à la branche. Pour y parvenir, nous nous appuyons sur la collaboration avec des organisations partenaires. Toutefois, nous allons également examiner de nouvelles solutions organisationnelles pour notre société coopérative, car en tant que coopérative d'assurance, nous sommes soumis à des limites strictes en matière de surveillance.

Nous vous remercions vivement de la confiance que vous nous témoignez année après année et vous assurons notre plein engagement pour l'avenir.

Berne, mars 2024

Au nom de l'administration
de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative



Dr sc. math. Hanspeter Tobler
Président



Norman Gerber
Directeur

Les chiffres-clés

| Membres de notre société coopérative | 2022 | 2023 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Médecins | 3 296 | 3 146 |
| Dentistes | 362 | 346 |
| Vétérinaires | 262 | 246 |
| Autres | 789 | 747 |
| Nombre total des membres | 4 709 | 4 485 |

| Chiffres-clés des prestations en faveur de nos coopérateurs | 2022 | 2023 |
|---|-------------------|-------------------|
| Rendement des placements (net) ¹ | 1,23 % | 3,23 % |
| Taux de frais pour la gestion des placements de capitaux ² | 0,23 % | 0,25 % |
| Garanties d'intérêt promises en moyenne | 2,49 % | 2,48 % |
| Étendue des participations aux excédents accordées | 0,25 % bis 1,60 % | 0,50 % bis 3,00 % |

¹ Rendement des placements (avant modification des réserves de fluctuation des valeurs) sur la base de l'inventaire moyen des placements de capitaux et des disponibilités.

² Par rapport aux placements de capitaux et aux liquidités évalués conformément au marché.

| Comptes statutaires (en millions de CHF) ³ | 2022 | 2023 |
|---|-------|-------|
| Placements de capitaux et disponibilités | 745.9 | 702.4 |
| Provisions techniques | 721.3 | 675.8 |
| Somme du bilan | 759.3 | 714.7 |
| Fonds propres déclarés | 16.8 | 17.0 |
| Primes acquises pour propre compte | 29.4 | 22.8 |
| Versements pour cas d'assurance | 94.1 | 86.9 |
| Résultat des placements | 16.1 | 22.1 |
| Résultat après impôts | 0.1 | 0.2 |
| Fortune liée – degré de couverture | 115 % | 112 % |

³ Les comptes statutaires servent de base à la prise de décision de l'assemblée des délégués.

| Rapport sur la situation financière, solvabilité (en millions de CHF) ⁴ | 01.01.2023 | 01.01.2024 |
|--|------------|------------|
| Total de la valeur des actifs conforme au marché | 904.9 | 887.3 |
| Meilleure estimation possible des engagements actuariels | 637.4 | 623.7 |
| Capital porteur de risque | 255.64 | 248.5 |
| Capital cible | 70.2 | 74.6 |
| Quotient SST sans le scénario Agrégation | 554 % | 497 % |
| Quotient SST | 361 % | 333 % |

⁴ Rapport à l'attention de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Valeurs soumises le 30 avril 2024.

| Nombre de collaborateurs | 2022 | 2023 |
|--|-------------|-------------|
| Collaborateurs (convertis en postes à plein temps) | moins de 10 | moins de 10 |

Les délégués de la société coopérative

État au 31 décembre 2023

| Circonscription des délégués n° 1 | | Membre depuis | Élu-e jusqu'en |
|--|---|---------------|----------------|
| Coopérateurs délégués pour les cantons de GE, VD et NE | Madame la Docteure méd. Lyliam Bozin, Neuchâtel | 2003 | 2026 |
| | Monsieur le Docteur méd. Pierre Charbonnet, Genève | 2014 | 2026 |
| | Monsieur le Docteur méd. Beat Lendi, Prilly | 1999 | 2026 |
| | Monsieur le Docteur méd. Olivier Sahli, Neuchâtel | 1999 | 2026 |
| | Madame la Docteure méd. Leila Sekkat El Rakka, Morrens | 2019 | 2026 |
| Circonscription des délégués n° 2 | | Membre depuis | Élu-e jusqu'en |
| Coopérateurs délégués pour les cantons de BS, BL, AG et SO | Monsieur le Docteur méd. Thomas Marino Baldi, Bottmingen | 2023 | 2026 |
| | Monsieur le Docteur méd. Christoph Holenstein, Riehen | 2023 | 2026 |
| Circonscription des délégués n° 3 | | Membre depuis | Élu-e jusqu'en |
| Coopérateurs délégués pour les cantons de TG, SG, SH, AI, AR, GL et GR | Monsieur le Docteur méd. Urs Martin Gachnang, Bever | 2007 | 2026 |
| | Monsieur le Docteur méd. Thomas Eggimann, Bottighofen | 2019 | 2026 |
| Circonscription des délégués n° 4 | | Membre depuis | Élu-e jusqu'en |
| Coopérateurs délégués pour les cantons de BE, JU, FR et VS | Monsieur le Docteur méd. Ernst Gerhard Buff, Lugnorre | 2007 | 2026 |
| | Madame la Docteure méd. Laurence Imhof, Naters | 2010 | 2026 |
| | Monsieur le Docteur méd. Daniel Stieger, Muri b. Berne | 2014 | 2026 |
| | Monsieur le Docteur méd. Quang Ly, Berthoud | 2023 | 2026 |
| Circonscription des délégués n° 5 | | Membre depuis | Élu-e jusqu'en |
| Coopérateurs délégués pour les cantons de UR, SZ, NW, OW, LU, ZG et TI | Monsieur le Docteur méd. Pietro Antonini, Lugano | 1999 | 2026 |
| | Madame la Docteure méd. Claudia Candraia, Lucerne | 2023 | 2026 |
| Circonscription des délégués n° 6 | | Membre depuis | Élu-e jusqu'en |
| Coopérateurs délégués pour le canton de ZH | Monsieur le Docteur méd. Michael Sacchetto, Küsnacht | 2007 | 2026 |
| | Madame la Docteure méd. Jasmin Ruggli, Pfäffikon (ZH) | 2023 | 2026 |
| Circonscription des délégués Dentistes | | Membre depuis | Élu-e jusqu'en |
| Coopérateurs délégués pour l'ensemble du pays | Monsieur le Docteur méd. dent. Thierry Kissling, Unteriberg | 2014 | 2026 |
| | Madame la Docteure Dorothee Schär, Nidau | 2023 | 2026 |
| Circonscription des délégués Vétérinaires | | Membre depuis | Élu-e jusqu'en |
| Coopérateurs délégués pour l'ensemble du pays | Monsieur le Docteur méd. vét. Pierre Chappuis, Granges-près Marnand | 2010 | 2026 |
| | Madame la Docteure vét. Doris Schneeberger, Berthoud | 2019 | 2026 |

* Chaque circonscription des délégués a droit à un délégué par groupe de 200 membres, toutefois un minimum de deux délégués au moins et un maximum de cinq. Est déterminant, le nombre de sociétaires à la fin de l'année précédant l'élection (art. 9 des statuts).

L'administration de la société coopérative

État au 31 décembre 2023

| | Membre depuis | Élu·e jusqu'en |
|---|---------------|----------------|
| Dr sc. math. Hanspeter Tobler (1958) , Bassersdorf | | |
| <i>Président (membre du comité de placement)</i> | 2008 | 2026 |
| Dr méd. Balthasar Leuzinger (1960) , Erlenbach | | |
| <i>Vice-président</i> | 2002 | 2026 |
| Dr méd. dent. Jean-Philipp Haesler (1964) , Estavayer-le-Lac | | |
| <i>Membre</i> | 2023 | 2026 |
| Anuschka Aimée Küng (1970) , Arni | | |
| <i>Membre</i> | 2020 | 2026 |
| Dr méd. Rolf Lehmann (1957) , Worb | | |
| <i>Membre</i> | 1993 | 2026 |
| Dr méd. vét. Ann Parvis (1968) , Essertines | | |
| <i>Membre</i> | 2020 | 2026 |
| Prof. Dr rer. pol. Heinz Zimmermann (1958) , Bâle | | |
| <i>Membre (présidence du comité de placement)</i> | 2008 | 2026 |

L'administration se compose du président, ainsi que de 4 à 8 membres. Au moins 3 membres de l'administration doivent appartenir au corps médical. Les membres de l'administration et son président sont élus par l'assemblée des délégués pour un mandat de trois ans ; la réélection pour un nouveau mandat est autorisée (art. 11 des statuts).

La direction

État au 31 décembre 2023

Entrée en fonction Membre depuis

Norman Gerber (1964), Bolligen

| | | |
|---|------|------|
| <i>Directeur (président du comité de direction, membre consultatif de la commission de placement)</i> | 2009 | 2009 |
|---|------|------|

Après plus de 25 ans d'activité dans le secteur bancaire en Suisse et à l'étranger, Norman Gerber a repris en 2009 la direction de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative à Berne.

Norman Gerber est titulaire de deux brevets fédéraux, l'un en économie bancaire et l'autre en conseil financier. Par ailleurs, il a suivi des formations spécifiques dans le domaine des instruments de crédit et de placement.

Adrian Brünisholz (1970), Hasle b. Burgdorf

| | | |
|--|------|------|
| <i>Responsable des Finances, directeur suppléant</i> | 2010 | 2010 |
|--|------|------|

Adrian Brünisholz jouit de plus de 25 années d'expérience dans la branche de l'assurance (non-vie et vie), dont plus de 20 affecté à différentes fonctions des domaines des finances et de la gestion, pour le compte de sociétés actives à l'échelon national et international. Au sein du réseau des assureurs-médecins, il est membre du conseil de fondation et président du comité de placement de la fondation de prévoyance du personnel des médecins et vétérinaires (PAT-LPP) depuis 2018.

Après son apprentissage de commerce, Adrian Brünisholz a étudié l'économie d'entreprise à la Haute école de gestion (HEG) de Fribourg. Il possède un Master of Business Administration (MBA) de l'université de Rochester, NY (USA) ainsi qu'un Executive MBA de l'université de Berne. Son profil est complété par des formations spécifiques en management de sociétés d'assurance, mais également dans les domaines de l'évaluation des entreprises, ainsi que de la gestion du risque et des projets.

Gabriele Brun del Re (1964), Port

| | | |
|-------------------------------|------|------|
| <i>Responsable Assurances</i> | 1995 | 2002 |
|-------------------------------|------|------|

Gabriele Brun del Re se consacre activement à l'assurance-vie individuelle depuis 1995 et maîtrise parfaitement tous les engrenages du système suisse de prévoyance. Il a repris la direction du département Assurances en 2002. Depuis lors, il est responsable de la gestion des contrats et des membres, de la vérification du risque et de l'acceptation des propositions, de la lutte contre le blanchiment, ainsi que du traitement des cas de sinistres. Avant son entrée en fonction dans notre société coopérative, il a travaillé pour une compagnie générale d'assurances et occupé un poste de cadre supérieur dans la vente de biens d'investissement.

Gabriele Brun del Re est titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en assurances. Il suit régulièrement différentes formations continues spécifiques et participe à divers groupes suisses professionnels et d'échange d'expériences. En outre, il siège à la Commission d'experts en blanchiment d'argent de l'OAR-ASA.

Roland Koller (1966), Uttigen

| | | |
|---|------|------|
| <i>Responsable Marketing et Vente, Vice-directeur</i> | 2014 | 2014 |
|---|------|------|

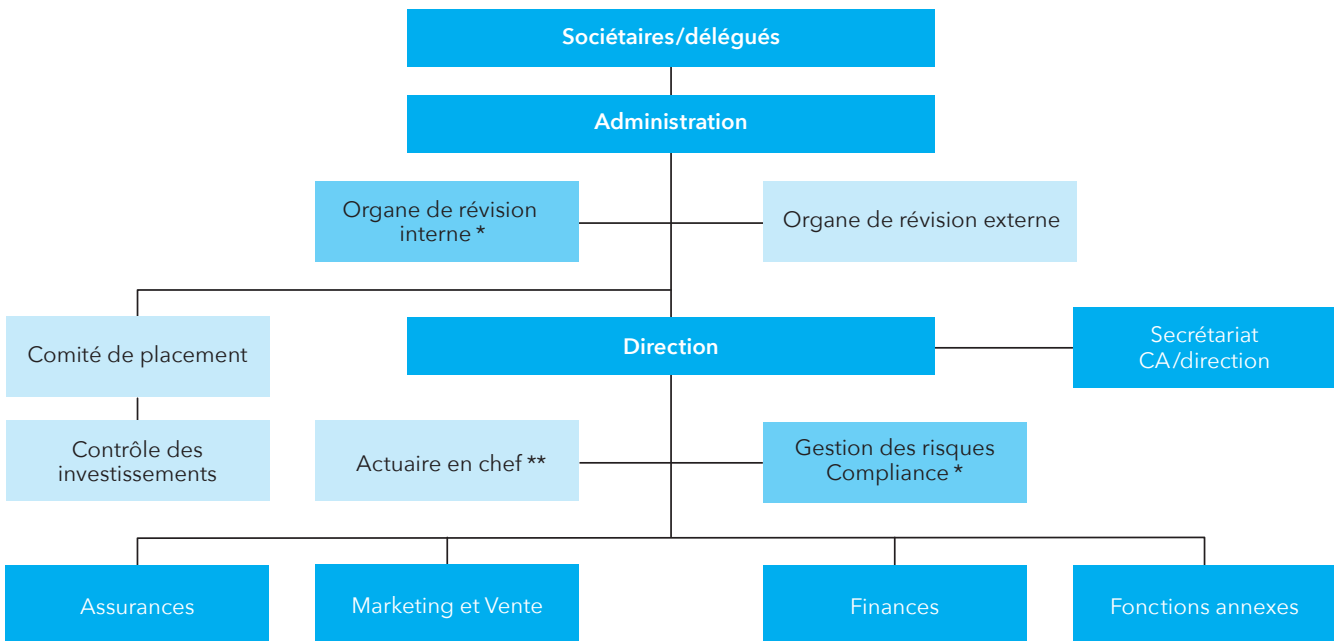
Roland Koller dispose d'une longue expérience dans le domaine des assurances. Après son apprentissage de commerce auprès de la Winterthur Assurances, sa carrière professionnelle l'a conduit du domaine de l'assurance privée au secteur fiduciaire, puis à celui de l'assurance maladie. Ces dernières années, Roland Koller a endossé différentes fonctions d'encadrement et siégé aux comités de direction de sociétés nationales renommées dans le domaine de l'assurance de personnes. Depuis mai 2014, il est responsable de la vente de solutions d'assurance-vie pour le compte de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative.

Roland Koller a suivi une formation continue d'économiste d'entreprise, ainsi que différents cours de management. Il a également achevé une formation de responsable marketing au GfM-IMB de l'université de Berne.

L'organisation

Organigramme

État au 31 décembre 2023



L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative (AMS) est soumise à la loi sur la surveillance des assurances (LSA). Dans le cadre de la surveillance exercée par l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, la catégorie de surveillance 4 (participant au marché de taille moyenne / risque moyen) lui a été attribuée.

* Fonctions de contrôle selon la circulaire FINMA 2017/2 Corporate Governance.

** Fonctions de garantie selon la circulaire FINMA 2017/4 Actuaire en chef.

Rapport d'activité de l'Administration pour l'exercice écoulé

L'administration s'est réunie lors de quatre séances ordinaires, au cours desquelles les thèmes suivants ont été abordés (liste non exhaustive) :

23 mars 2023

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Comptes 2022 (rapport de l'organe de révision inclus)
- État des options stratégiques
- Rapports de statut dans les domaines Assurances, Vente et Régulation
- Rapport intermédiaire relatif aux projets immobiliers actuels
- Nouvelle loi sur la protection des données

17 juin 2023

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Rapports de statut dans les domaines Assurances et Vente
- Rapports de statut dans le domaine de la Régulation (SST / rapport)
- État intermédiaire des projets immobiliers actuels
- Nouvelle loi sur la protection des données
- Assemblée des délégués

24 août 2023

- Règlement d'organisation
- Constitution de l'administration
- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Planification pluriannuelle 2024-2026 (rapport ORSA, 1^{re} lecture)
- Rapports de statut dans les domaines Assurances, Vente et Régulation
- Conférence de risque 2023
- Rapport de vérification de la révision interne

7 décembre 2023

- Rapport interne et rapport sur le placement de capitaux
- Planification pluriannuelle 2024-2026 (rapport ORSA, 2^e lecture)
- Planification annuelle 2024
- État des options stratégiques, développement de produits
- Rapports de statut dans les domaines Assurances, Vente et Régulation
- Prise de connaissance du rapport de risque et du rapport de révision interne
- Mise à jour du nouveau système de contrôle interne (SCI)

Comité de placement

Les tâches, devoirs et compétences du comité de placement sont définis dans le règlement de placement et englobent pour l'essentiel les points suivants :

Le comité de placement est responsable de la mise en œuvre du règlement de placement approuvé par l'administration.

Il choisit les gérants du portefeuille et définit le cadre de leurs activités par le biais de mandats de gestion.

Le comité de placement surveille le respect des directives de placement et le résultat des placements.

Il décide notamment des mesures tactiques de sécurisation.

Au cours de l'exercice sous revue, quatre séances ordinaires du comité de placement ont eu lieu.

Le comité de placement rend régulièrement compte de ses activités à l'administration et à la direction, auxquelles il attribue les mandats nécessaires.

Le comité de placement se compose des membres suivants :

- Prof. Dr rer. pol. Heinz Zimmermann (président)
- Dr sc. math. Hanspeter Tobler (membre)
- Norman Gerber, responsable des placements de capitaux (membre consultatif sans droit de vote)
- Fritz Jakober, FJ Vermögensverwaltung Glaris (membre consultatif sans droit de vote)



Les meilleurs pronostics pour votre famille.



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
www.ey.com/fr_ch

A l'Assemblée des délégués de
l'Assurance des Médecins Suisse société coopérative, Berne

Berne, le 11 avril 2024

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 14 à 30) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à l'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités de l'administration relatives aux comptes annuels

L'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, l'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si l'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 906 CO en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Marco Schmid
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Nicolas Girard
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé

Comptes annuels statutaires :

Bilan

Bilan au 31 décembre

en CHF

| | Annexe | 2022 | 2023 |
|---|-----------|--------------------|--------------------|
| Actifs | | | |
| Biens immobiliers | 1, 2 | 219 736 487 | 212 722 239 |
| Titres à revenus fixes | 1 | 433 589 225 | 418 793 241 |
| Actions et parts de fonds | 1 | 67 179 937 | 46 435 720 |
| Autres placements de capitaux | 1 | 2 124 993 | 2 235 600 |
| Total des placements | | 722 630 642 | 680 186 799 |
| Créances sur instruments financiers dérivés | 1 | 93 518 | 189 740 |
| Disponibilités | | 23 299 703 | 22 231 406 |
| Part des réassureurs dans les provisions techniques | 6 | 695 001 | 451 829 |
| Immobilisations corporelles | 2 | 55 153 | — |
| Frais d'acquisition activés | | 1 795 916 | 2 135 700 |
| Actifs incorporels | 2 | — | — |
| Créances nées d'opérations d'assurance | 3 | 99 491 | 55 936 |
| Autres créances | 4 | 4 433 963 | 2 193 038 |
| Comptes de régularisation des actifs | 5 | 6 213 334 | 7 263 908 |
| Total de l'actif | | 759 316 721 | 714 708 356 |
| Passifs | | | |
| Provisions techniques | 6 | 721 304 668 | 675 845 504 |
| Provisions non techniques | 7 | 16 800 000 | 18 100 000 |
| Engagements issus d'instruments financiers dérivés | 1 | 63 040 | — |
| Engagements issus de transactions d'assurance | 8 | 413 376 | 109 954 |
| Autres engagements | | 667 093 | 629 857 |
| Comptes de régularisation passifs | 9 | 3 245 529 | 3 030 605 |
| Total du capital étranger | | 742 493 706 | 697 715 919 |
| Réserves légales issues du bénéfice | | 9 230 000 | 9 370 000 |
| Provisions volontaires de bénéfices | | 7 450 000 | 7 450 000 |
| Résultat annuel | | 143 014 | 172 437 |
| Total du capital propre | 10 | 16 823 014 | 16 992 437 |
| Total du passif | | 759 316 721 | 714 708 356 |

Comptes annuels statutaires :

Compte de résultat

| Compte de résultat en CHF | Annexe | 2022 | 2023 |
|---|---------------|---------------------|---------------------|
| Primes brutes | | 29 122 588 | 22 452 581 |
| Part des réassureurs aux primes brutes | | - 224 675 | - 159 294 |
| Primes pour propre compte | | 28 897 913 | 22 293 286 |
| Variations des reports de primes | | 539 947 | 463 012 |
| Primes acquises pour propre compte | | 29 437 859 | 22 756 299 |
| Autres revenus issus d'opérations d'assurance | | — | — |
| Total des produits issus des opérations actuarielles | | 29 437 859 | 22 756 299 |
| Versements pour cas d'assurance (brut) | 11 | - 94 083 666 | - 86 936 632 |
| Part des réassureurs aux versements pour cas d'assurance | | 340 468 | 330 473 |
| Variation des provisions techniques | 12 | 51 428 368 | 44 729 706 |
| Part des réassureurs à la variation des provisions techniques | 12 | - 279 010 | - 243 172 |
| Coûts des cas d'assurance pour propre compte | | - 42 593 839 | - 42 119 625 |
| Charges d'acquisition et de gestion | 13 | - 2 780 821 | - 2 517 218 |
| Part des réassureurs aux charges d'acquisition et de gestion | | — | — |
| Charges d'acquisition et de gestion pour propre compte | | - 2 780 821 | - 2 517 218 |
| Autres charges techniques pour propre compte | | - 8 984 | — |
| Produits des placements de capitaux | 14 | 43 455 030 | 34 727 236 |
| Coûts des placements de capitaux | 14 | - 27 306 030 | - 12 615 571 |
| Résultat des placements | | 16 149 000 | 22 111 665 |
| Résultat opérationnel | | 203 216 | 231 120 |
| Produits/charges extraordinaires | | — | — |
| Bénéfice avant impôts | | 203 216 | 231 120 |
| Impôts directs | | - 60 202 | - 58 683 |
| Bénéfice après impôts | | 143 014 | 172 437 |



Les meilleurs pronostics pour votre carrière.

Comptes annuels statutaires :

Tableau des flux de trésorerie

| Tableau des flux de trésorerie en CHF | 2022 | 2023 |
|--|--------------------|--------------------|
| Bénéfice | 143 014 | 172 437 |
| Gains (-) / Pertes (+) réalisé·e·s/non réalisé·e·s sur placements de capitaux | -6 176 414 | -5 139 986 |
| Revalorisations (-) / Amortissements (+) des Placements de capitaux | 15 594 497 | -56 752 |
| Réserves de fluctuation des cours | — | — |
| Actifs incorporels | — | — |
| Immobilisations corporelles | 55 153 | 55 153 |
| Augmentation / Diminution des Provisions techniques | -52 193 416 | -45 459 164 |
| Part des réassureurs dans les provisions techniques | 279 010 | 243 172 |
| Provisions non techniques (financières) | -6 600 000 | 1 300 000 |
| Créances et engagements issus d'instruments financiers dérivés | 87 612 | -159 262 |
| Frais de souscription activés | -416 405 | -339 784 |
| Créances nées d'opérations d'assurance | 49 982 | 43 555 |
| Autres créances | 62 835 | 2 240 925 |
| Comptes de régularisation actifs | 2 733 219 | -1 050 575 |
| Engagements issus de transactions d'assurance | 227 086 | -303 423 |
| Autres engagements | 69 936 | -37 236 |
| Comptes de régularisation passifs | -205 633 | -214 925 |
| Tableau des flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation | -46 289 524 | -48 705 863 |
| Achat net (-) / Vente nette (+) de Placements de capitaux | 48 294 099 | 47 640 581 |
| Actifs incorporels | — | — |
| Immobilisations corporelles | -110 307 | — |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement | 48 183 792 | 47 640 581 |
| Attribution au fonds de secours (attribution du bénéfice) | -1 314 | -3 014 |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement | -1 314 | -3 014 |
| Variation des liquidités | 1 892 954 | -1 068 296 |
| Total des liquidités de l'exercice précédent | 21 406 748 | 23 299 703 |
| Variation des liquidités | 1 892 954 | -1 068 296 |
| Total des liquidités de l'exercice sous revue | 23 299 703 | 22 231 406 |

Comptes annuels statutaires :

Annexe

Principes relatifs à la présentation des comptes et à l'évaluation

Principes des règles comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code suisse des Obligations (art. 957–963b CO).

La présentation des comptes annuels est conforme aux prescriptions de l'ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances.

Conversion des monnaies étrangères

La société établit ses comptes en francs suisses. Les charges et produits en monnaie étrangère sont évalués au cours de la date de transaction. Les postes du bilan exprimés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de la date du bilan, les cours principaux étant :

| | 2022 | 2023 |
|-----|---------|---------|
| EUR | 0,98742 | 0,92973 |
| USD | 0,92520 | 0,84165 |

Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée selon des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et passifs est appliqué. Si l'évaluation postérieure des actifs ou des passifs est effectuée, non pas aux valeurs historiques (ou aux valeurs d'acquisition reportées), mais aux valeurs actuelles, en présence de conditions d'exploitation ordinaires, les valeurs seront inscrites au prix du jour. Les passifs sont comptabilisés à la valeur nominale.

Biens immobiliers (immeubles de placement)

Les biens immobiliers (immeubles de placement) figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, respectivement au prix de revient, auquel s'ajoute tout investissement générant une plus-value. Le parc immobilier est constamment entretenu. L'amortissement sur la valeur d'acquisition, respectivement le prix de revient est calculé sans prise en compte de la valeur du terrain.

La valeur des sommes portées au bilan est vérifiée chaque année à l'aide de l'évaluation propre DCF des immeubles. En outre, des expertises externes sont mandatées à intervalles réguliers. En cas de constat d'une perte de valeur durable, une correction de valeur sera comptabilisée avec incidence sur le résultat.

Titres à revenus fixes

Les titres à revenus fixes sont, en règle générale, tenus jusqu'à l'échéance et portés au bilan selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts (amortized cost method), pour autant que le débiteur soit en mesure de régler les intérêts et de rembourser. La modification périodique de la valeur calculée en fonction de la valeur des coûts amortis est inscrite au compte de résultat. En cas de doute quant à la capacité du débiteur à régler les intérêts ou à rembourser, les titres à revenus fixes sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Si aucune valeur observable ou actuelle n'est disponible, nous déterminons une valeur proche du marché sur la base de notre propre modèle d'évaluation.

Actions et parts de fonds (fonds immobilier inclus)

Les actions et les parts de fonds sont portées au bilan aux valeurs actuelles (valeur du cours ou du marché au jour de l'établissement du bilan). La différence constatée lors de l'évaluation subséquente (gain ou perte sur les cours non réalisés) étant passée, soit dans le poste des produits des placements de capitaux, soit dans les charges liées aux placements de capitaux. Ces écritures ont une incidence sur le résultat.

Autres placements

Les autres placements de capitaux se réfèrent à un produit Single Private Equity Funds non coté, évalué à la valeur d'inventaire nette, respectivement proportionnellement au capital propre.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme sur devises et à options, des certificats sur indices d'actions, ainsi que des futures. Les contrats à terme sur devises ainsi que les options put stratégiques servent à couvrir respectivement les risques imputables au taux de change et les fluctuations de prix du marché. Les contrats optionnels tactiques et les certificats sur indices d'actions, ainsi que les futures, sont utilisés pour améliorer l'efficacité de la gestion. Les dérivés sont évalués aux cours du jour actuels. Les valeurs actuelles sont inscrites à l'actif ou au passif du bilan. S'agissant des options put stratégiques, la valeur temporelle n'est pas prise en compte. Cette valeur est entièrement amortie ou revalorisée au moment de la prise d'engagement ou de la fermeture de la position, avec incidence sur le résultat. Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture sont comptabilisés aux valeurs actuelles, avec incidence sur le résultat.

Disponibilités

Les disponibilités incluent les espèces, les avoirs bancaires ainsi que les créances résultant de placements sur le marché monétaire (en général jusqu'à 12 mois maximum). Ces positions sont comptabilisées à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Ces immobilisations sont passées au bilan à partir d'un coût d'acquisition de CHF 5 000 et amorties linéairement sur une durée d'usage de deux à cinq ans. La valeur des immobilisations corporelles est contrôlée chaque année.

Frais de souscription activés

Les frais d'acquisition des polices d'assurance sont activés et comptabilisés dans un poste distinct du bilan. L'évaluation de leur valeur se base sur les calculs actuariels.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises telles que logiciels, sont portées à l'actif lorsqu'un profit mesurable sur plusieurs années peut leur être imputé. Elles sont amorties linéairement, en règle générale sur une période de trois à cinq ans. La valeur des amortissements incorporels est contrôlée chaque année. Si des amortissements supplémentaires non planifiés s'avèrent nécessaires, ceux-ci sont effectués à charge du résultat de la période correspondante.

Créances, comptes de régularisation des actifs et autres engagements

Ces postes sont évalués aux valeurs nominales. Le du croire est calculé en fonction des échéances et des risques d'insolvabilité identifiées.

Provisions techniques brutes

Ce poste représente les engagements envers les preneurs d'assurance. Elles sont en principe définies sur la base des différents contrats d'assurance. Les prescriptions et usages suisses, ainsi que les plans d'exploitation approuvés, forment la base des calculs s'y rapportant. Pour la plupart des produits d'assurance, les réserves mathématiques correspondent au taux d'intérêt technique non escompté des flux de versements correspondants, constitués par la différence entre les versements futurs aux preneurs d'assurance (prestations d'assurance) et les versements futurs des preneurs d'assurance (primes). Dans ce contexte, les bases biométriques, telles que les probabilités de décès, d'invalidité et autres éventualités de sinistre, sont prises en compte (méthode prospective). Pour les avoirs de vieillesse des assurances individuelles, la réserve mathématique correspond à l'avoir épargné par le preneur d'assurance (méthode rétrospective).

Reports de primes

Il s'agit de la régularisation des primes, non encore réalisées, encaissées au cours de l'exercice. Le calcul des reports de primes se base sur la méthode du prorata temporis.

Provisions pour prestations d'assurance

Cette position inclut les provisions pour dommages déclarés, provisions pour dommages survenus, mais non encore déclarés et les frais de traitement des sinistres correspondants.

Provisions pour fonds d'excédents

La société rétrocède chaque année aux preneurs d'assurance une part des revenus réalisés dans le cadre des opérations d'assurances-vie. Les montants correspondants sont comptabilisés sous forme de provisions pour le fonds d'excédents. Les montants affectés à ces provisions sont utilisés les années suivantes pour financer les parts octroyées aux assurés, conformément aux dispositions légales et/ou contractuelles.

Provisions non techniques

Afin de tenir compte des fluctuations des cours des actions et parts de fonds, des provisions pour correction de valeurs peuvent être constituées, à la charge du compte de résultat. Lors de la constitution de provisions de fluctuation, il est tenu compte du principe de la valeur d'acquisition, respectivement de la valeur minimale. Cela signifie que les provisions de fluctuation sont fixées de manière à ne pas être inférieures à la valeur d'acquisition, respectivement à la valeur minimale, par titre.

Prévoyance du personnel

Les collaborateurs de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative sont affiliés à une institution de prévoyance selon le droit suisse. Les plans de prévoyance sont financés annuellement par des contributions de l'employeur et les cotisations des employés. Les contributions de l'employeur apparaissent sous les frais de personnel dans le compte de résultat. La prévoyance est gérée par une fondation autonome et indépendante de l'employeur. Les plans assurent des prestations de retraite, invalidité et décès ; les prestations sont déterminées selon le règlement de l'institution de prévoyance.

Comptes de régularisation passifs

Les postes de régularisation passifs incluent les revenus déjà comptabilisés correspondant au nouvel exercice, ainsi que les factures non encore reçues concernant l'exercice en cours. L'évaluation est effectuée aux valeurs nominales ou selon l'estimation la plus juste possible.

Impôts

Les impôts courants sur le revenu, ainsi que les impôts sur le capital, sont saisis avec incidence sur le résultat. Les impôts courants dus figurent dans les autres passifs ou dans les comptes de régularisation passifs.

Comptes annuels statutaires :

Annexe

Principes relatifs à la présentation des comptes et à l'évaluation

Mentions annexes selon art. 959c al. 2 CO

Nom, forme juridique et siège de l'entreprise

Assurance des Médecins Suisses société coopérative, Berne.

Moyenne annuelle des emplois à plein temps

L'Assurance des Médecins Suisses a enregistré une moyenne annuelle de 7 emplois à plein temps (exercice précédent : 7).

Engagements envers des institutions de prévoyance

Au jour de l'établissement du bilan, aucun engagement envers des institutions de prévoyance n'était en suspens (à l'instar de l'exercice précédent).

Honoraires versés à l'organe de révision

Les honoraires relatifs aux

- prestations de révision se montent à CHF 100 134 (exercice précédent : CHF 103 527)
- pour les prestations accessoires CHF 49 835 (exercice précédent : CHF 35 460).

Les prestations de révision comprennent l'audit des comptes avec les vérifications du bouclage statutaire (art. 728a al. 1 ch. 1 CO), de la proposition d'affectation du bénéfice (art. 728a al. 1 ch. 2 CO), de l'existence d'un système de contrôle interne (art. 728a al. 1 ch. 3 CO), des comptes annuels selon une norme reconnue (art. 962 al. 1 ch. 2 CO) ainsi que le rapport à l'administration.

En outre, l'audit prudentiel avec les audits de la fortune liée, des provisions actuarielles, du négoce de produits dérivés (LIMF) ainsi que les rapports à l'administration et à la FINMA (rapport de surveillance).

Somme totale des actifs affectés à la sécurisation des propres engagements

Les directives de placement de la FINMA relatives à la fortune liée sont appliquées, tout comme celles de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers, LIMF ainsi que de l'Ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers, OIMF.

La valeur de couverture de la fortune liée se monte à CHF 717 millions (exercice précédent : CHF 809 millions).

La valeur comptable de la fortune liée se monte à CHF 599 millions (exercice précédent : CHF 675 millions).

La valeur comptable des biens immobiliers mis en gage dans le patrimoine libre s'élève à CHF 50,6 millions (exercice précédent : néant).

Limite de crédit : CHF 30 millions (exercice précédent : néant). Prélèvement au 31 décembre 2023 : CHF 0 million (exercice précédent : CHF 0 million).

Négoce de dérivés : les dispositions de la société prévoient que l'utilisation d'instruments financiers dérivés ne doit pas exercer d'effet de levier sur la fortune globale, ce qui signifie qu'un investissement équivalent par le biais de placements de base ne doit pas exercer le même effet qu'une ouverture de crédit, même en tenant compte de l'engagement économique (exposition). Tous les engagements pouvant découler de transactions financières dérivées doivent, à tout moment, être couverts par des liquidités ou par les placements de base existants. Les ventes à découvert ne sont pas autorisées. La contrepartie du risque doit être limitée et une bonne négociabilité des instruments dérivés utilisés assurée. Un contrat cadre d'Over-the-Counter- (OTC-) Derivate (y compris Netting-Agreement) a été passé entre la société et ses partenaires bancaires dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. En outre, les transactions en produits dérivés et opérations à terme, ainsi que les contrats de gage correspondants, font l'objet d'une convention cadre.

LAMS se positionne comme Petite contrepartie financière, conformément à l'énoncé de l'article 99 LIMF. Les procédures découlant du négoce de dérivés (art. 113 al. 1 OIMF) sont réglementées par écrit.

Le total des engagements à honorer à la date d'établissement du bilan se monte à CHF 5,6 millions (exercice précédent : CHF 35,3 millions).

La valeur marchande des valeurs de base actuelles se monte à CHF 68,1 millions (exercice précédent : CHF 91,4 millions).

Des titres d'une valeur comptable de CHF 19,1 millions ont été mis en gage pour garantir les instruments financiers dérivés (exercice précédent : CHF 29,5 millions). Au cours de l'exercice sous revue, aucun recours au contrat de gage n'a eu lieu.

Comptes selon une norme reconnue (art. 962 CO)

La comptabilité est établie conformément à l'ensemble des recommandations Swiss GAAP RPC, vérifiée par l'organe de révision et présentée à l'assemblée des délégués (organe suprême de la société coopérative). La société coopérative renonce à une publication dans son rapport de gestion.

Explications relatives au bilan

1) Placements de capitaux et instruments financiers dérivés

| en CHF | 2022 | 2023 |
|--|--------------------|--------------------|
| Biens immobiliers (immeubles de placement) | 219 736 487 | 212 722 239 |
| Titres à revenus fixes | 433 589 225 | 418 793 241 |
| <i>Actions et placements similaires</i> | 3 247 183 | 3 322 695 |
| <i>Placements collectifs de capitaux (parts de fonds, fonds immobilier inclus)</i> | 63 932 754 | 43 113 025 |
| Actions et parts de fonds | 67 179 937 | 46 435 720 |
| Autres placements de capitaux | 2 124 993 | 2 235 600 |
| Placements de capitaux | 722 630 642 | 680 186 799 |
| Instruments financiers dérivés (net) | 30 478 | 189 740 |
| Total placements de capitaux et instruments financiers dérivés | 722 661 120 | 680 376 539 |

Valeurs marchandes des placements de capitaux évalués selon la méthode d'amortissement

| en CHF | 2022 | 2023 |
|------------------------|--------------------|--------------------|
| Titres à revenus fixes | 419 995 240 | 419 809 616 |
| Total | 419 995 240 | 419 809 616 |

Les valeurs marchandes indiquées incluent l'intérêt couru porté au bilan sous la position Comptes de régularisation actifs.

Autres placements de capitaux

| en CHF | 2022 | 2023 |
|---|------------------|------------------|
| Capital d'investissement | 2 124 993 | 2 235 600 |
| Engagement de capital convenu (Commitments) | 3 000 000 | 3 000 000 |
| Tranches échues | 2 400 000 | 2 670 000 |
| Remboursé | 570 000 | 570 000 |
| Montant dû | 600 000 | 330 000 |

Les placements à caractère de capital d'investissement incluent typiquement des engagements de capitaux fermes (Commitments). En cas d'investissement effectif, des tranches de capital viennent à échéance, jusqu'à épuisement du capital maximum convenu. Les engagements de capital convenus ou le montant dû sont à tout moment couverts par les liquidités disponibles.

Instruments financiers dérivés (net)

| en CHF | 2022 | 2023 |
|---|---------------|----------------|
| Devises | | |
| aux fins de sécurisation | 33 494 | 97 447 |
| aux fins de rendement reproductible | -3 016 | — |
| Instruments de fonds propres et indices correspondants | | |
| aux fins de sécurisation | — | 92 292 |
| Total | 30 478 | 189 740 |

Comptes annuels statutaires :

Annexe

Explications relatives au bilan

2) Tableau des actifs immobilisés

en CHF

| | 2022 | 2023 |
|---|--------------------|--------------------|
| Pour les immeubles (immeubles de placement) | | |
| Valeurs d'acquisition | | |
| État au 01.01 | 215 227 097 | 219 736 487 |
| Entrées | — | — |
| Sorties | — | -12 440 000 |
| Dépréciation sur la base d'une perte de valeur | -1 754 610 | -924 248 |
| Activation d'investissements générant une plus-value | 6 264 000 | 6 350 000 |
| État au 31.12 | 219 736 487 | 212 722 239 |
| Pour les immobilisations corporelles | 2022 | 2023 |
| Valeurs d'acquisition du mobilier, des aménagements et équipements informatiques | | |
| État au 01.01 | 103 316 | 213 623 |
| Entrées | 110 307 | — |
| Sorties | — | — |
| État au 31.12 | 213 623 | 213 623 |
| Correctif de valeurs cumulées du mobilier, des aménagements et équipements informatiques | | |
| État au 01.01 | -103 316 | -158 469 |
| Amortissements prévus | -55 153 | -55 153 |
| État au 31.12 | -158 469 | -213 623 |
| Valeur comptable nette au 31.12 | 55 153 | — |

Explications relatives au bilan

| Pour les immobilisations incorporelles | 2022 | 2023 |
|--|-------------|-------------|
| Valeurs d'acquisition des logiciels informatiques | | |
| État au 01.01 | 8 694 648 | 8 694 648 |
| Entrées | — | — |
| Sorties | — | — |
| État au 31.12 | 8 694 648 | 8 694 648 |
| Correctif de valeurs cumulées des logiciels informatiques | | |
| État au 01.01 | – 8 694 648 | – 8 694 648 |
| Amortissements prévus | — | — |
| État au 31.12 | – 8 694 648 | – 8 694 648 |
| Valeur comptable nette au 31.12 | — | — |

3) Créances issues de transactions d'assurance

| en CHF | 2022 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Créances envers nos preneurs d'assurance | 3 411 | 12 788 |
| Créances envers des sociétés d'assurance | 95 078 | 37 636 |
| Créances envers nos intermédiaires | 1 003 | 5 512 |
| Créances nées d'opérations d'assurance | 99 491 | 55 936 |

4) Autres créances

| en CHF | 2022 | 2023 |
|---|------------------|------------------|
| Créances envers les gérances immobilières | 2 388 | 14 018 |
| Créances envers les autorités de taxation | 2 337 260 | 665 000 |
| Créances sur l'impôt anticipé | 2 063 008 | 1 501 518 |
| Autres créances | 31 307 | 12 502 |
| Autres créances | 4 433 963 | 2 193 038 |

5) Comptes de régularisation actifs

| en CHF | 2022 | 2023 |
|--|------------------|------------------|
| Intérêts en cours sur placements de capitaux | 3 707 780 | 3 561 705 |
| Régularisations des placements immobiliers | 2 502 478 | 3 702 204 |
| Autres régularisations | 3 075 | — |
| Comptes de régularisation actifs | 6 213 334 | 7 263 908 |

Comptes annuels statutaires :

Annexe

Explications relatives au bilan

6) Provisions techniques

| en CHF | 2022 | 2023 |
|---|--------------------|--------------------|
| Reports de primes | 4 291 819 | 3 828 807 |
| Provisions pour prestations d'assurance | 847 627 | 759 603 |
| Autres provisions techniques | 66 569 354 | 62 433 942 |
| Réserve mathématique | 638 153 131 | 589 376 829 |
| Provisions pour participations contractuelles aux excédents | 7 167 899 | 6 700 627 |
| Provisions pour le fonds d'excédents | 4 274 838 | 12 745 697 |
| Provisions techniques brutes | 721 304 668 | 675 845 504 |
| Part des réassureurs aux provisions techniques | - 695 001 | - 451 829 |
| Provisions techniques pour propre compte | 720 609 668 | 675 393 676 |

La position Autres provisions techniques englobe des provisions pour les consolidations de rentes et le risque de longévité, des provisions pour les garanties de taux d'intérêt, ainsi que les provisions de fluctuation légalement prescrites.

Le besoin de provisions, qui permet d'honorer les promesses de prestations garanties (garanties de taux d'intérêt incluses), est examiné périodiquement et renforcé en période d'intérêts négatifs. Compte tenu des estimations actuelles et de la conjoncture qui prévaut, les prescriptions relatives aux provisions selon le plan d'exploitation sont entièrement satisfaites.

Part des réassureurs aux provisions techniques

| en CHF | 2022 | 2023 |
|--|--------------------|--------------------|
| Réserve mathématique brute | 638 153 131 | 589 376 829 |
| Parts des réassureurs | - 695 001 | - 451 829 |
| Réserve mathématique pour propre compte | 637 458 131 | 588 925 000 |

Autres positions actuarielles sans parts réservées aux réassureurs.

Provisions pour le fonds d'excédents

| en CHF | 2022 | 2023 |
|--|------------------|-------------------|
| État au 01.01 | 5 961 506 | 4 274 838 |
| Sorties issues d'attributions | - 1 686 667 | - 1 529 141 |
| Entrées issues d'attributions | — | 10 000 000 |
| Provisions pour le fonds d'excédents | 4 274 838 | 12 745 697 |
| dont | | |
| – part définitivement attribuée du fonds d'excédents | 1 551 005 | 5 218 543 |
| – part libre du fonds d'excédents | 2 723 833 | 7 527 154 |

Explications relatives au bilan

7) Provisions non techniques

| en CHF | 2022 | 2023 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| État au 01.01 | 23 400 000 | 16 800 000 |
| Dissolution | - 6 600 000 | — |
| Constitution | — | 1 300 000 |
| Provisions non techniques | 16 800 000 | 18 100 000 |

8) Engagements issus de transactions d'assurance

| en CHF | 2022 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| Engagements envers nos preneurs d'assurance | 253 626 | 6 091 |
| Engagements envers nos intermédiaires | 159 750 | 103 862 |
| Engagements issus de transactions d'assurance | 413 376 | 109 954 |

Tous les engagements sont échus dans un délai d'un an.

9) Passifs de régularisation

| en CHF | 2022 | 2023 |
|---|------------------|------------------|
| Primes et placements de capitaux payés d'avance | 154 475 | 52 293 |
| Régularisations des placements immobiliers | 2 952 645 | 2 778 793 |
| Autres régularisations | 138 410 | 199 518 |
| Comptes de régularisation passifs | 3 245 529 | 3 030 605 |

Autres charges

Remarques par rapport au bilan

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative est active en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein. Elle propose exclusivement des contrats relevant de l'assurance-vie individuelle.

La valeur comptable des biens immobiliers mis en gage dans le patrimoine libre s'élève à CHF 50,6 millions (exercice précédent : néant), avec une limite de crédit de CHF 30 millions (exercice précédent : néant) et une utilisation du crédit au 31 décembre 2023 de CHF 0 million (exercice précédent : CHF 0 million). Pour garantir les instruments financiers dérivés, des titres d'une valeur comptable de CHF 19,1 millions ont été mis en gage (exercice précédent : CHF 29,5 millions). Au cours de l'exercice sous revue, aucun recours au contrat de gage n'a eu lieu. L'obligation d'investissement dans le cadre de l'engagement en Private Equity est détaillée dans les explications du bilan, sous position 1 « Autres placements de capitaux ».

Il n'existe aucun autre engagement conditionnel ou autre engagement susceptible de ne pas être porté au bilan.

Transaction avec des parties liées

Il n'existe aucune transaction de ce genre.

Comptes annuels statutaires :

Annexe

Explications relatives au bilan

10) Fonds propres en CHF

| | Légaux Réserves de bénéfice | Volontaires Réserves de bénéfice | Total Fonds propres |
|---|--------------------------------|-------------------------------------|------------------------|
| État au 31. 12. 2021 | 9 065 000 | 7 616 314 | 16 681 314 |
| Attribution au fonds de secours | — | - 1 314 | - 1 314 |
| Attribution aux provisions légales de bénéfice | 165 000 | - 165 000 | — |
| Attribution aux provisions volontaires de bénéfices | — | — | — |
| Bénéfice | — | 143 014 | 143 014 |
| État au 31. 12. 2022 | 9 230 000 | 7 593 014 | 16 823 014 |
| Attribution au fonds de secours | — | - 3 014 | - 3 014 |
| Attribution aux provisions légales de bénéfice | 140 000 | - 140 000 | — |
| Attribution aux provisions volontaires de bénéfices | — | — | — |
| Bénéfice | — | 172 437 | 172 437 |
| État au 31. 12. 2023 | 9 370 000 | 7 622 437 | 16 992 437 |

Explications relatives au compte de résultat

11) Versements pour cas d'assurance en CHF

| | 2022 | 2023 |
|--|---------------------|---------------------|
| Versements de capitaux en cas de décès et de vie | - 65 968 211 | - 53 854 780 |
| Rentes (rentes de vieillesse et survivants) | - 7 552 758 | - 6 962 932 |
| Incapacité de gain et invalidité (rentes et libération des primes) | - 701 075 | - 614 958 |
| Incapacité de gain et invalidité (capital) | - 29 681 | - 620 952 |
| Rachats | - 15 531 320 | - 19 572 867 |
| Autres prestations d'assurance versées | - 4 300 621 | - 5 310 144 |
| Versements pour cas d'assurance (brut) | - 94 083 666 | - 86 936 632 |
| Part des réassureurs aux versements pour cas d'assurance | 340 468 | 330 473 |
| Virements pour cas d'assurance pour propre compte | - 93 743 198 | - 86 606 159 |

Explications relatives au compte de résultat

12) Variation des provisions techniques

| en CHF | 2022 | 2023 |
|---|-------------------|-------------------|
| Variation des provisions pour prestations d'assurance | -276 630 | 88 023 |
| Variation des autres provisions techniques | 1 769 488 | 4 135 412 |
| Variation de la réserve mathématique | 48 093 549 | 48 776 303 |
| Variation des provisions pour participations contractuelles aux excédents | 1 841 961 | 1 729 968 |
| Variation des provisions pour le fonds d'excédents | — | -10 000 000 |
| Variation des autres provisions techniques | 51 428 368 | 44 729 706 |
| Part des réassureurs à la variation des provisions techniques | -279 010 | -243 172 |
| Variation des autres provisions techniques pour propre compte | 51 149 358 | 44 486 534 |

13) Charges d'acquisition et de gestion

| en CHF | 2022 | 2023 |
|---|-------------------|-------------------|
| Frais de conclusion | -538 787 | -368 305 |
| Variation des frais de souscription délimités | 416 405 | 339 784 |
| Coûts de gestion | -2 658 439 | -2 488 697 |
| Charges d'acquisition et de gestion | -2 780 821 | -2 517 218 |
| Part des réassureurs aux charges d'acquisition et de gestion | — | — |
| Charges d'acquisition et de gestion pour propre compte | -2 780 821 | -2 517 218 |

Les frais de gestion globaux sont répartis sur les différents domaines d'assurance et les placements de capitaux (cf. ch. 14) à l'aide d'une clé de répartition. Les frais de gestion avant répartition entre les différents domaines d'assurance et les placements de capitaux incluent :

| | 2022 | 2023 |
|---|------------------|------------------|
| Amortissements : | | |
| – sur les immobilisations corporelles | 55 153 | 55 153 |
| – sur les immobilisations incorporelles | — | — |
| Amortissements totaux | 55 153 | 55 153 |
| Frais de personnel : | 1 951 443 | 1 987 998 |

Les frais de personnel incluent les honoraires soumis à l'AVS versés aux organes.

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative renonce à tout système de bonus.

Comptes annuels statutaires :

Annexe

Explications relatives au compte de résultat

14) Produits /charges des placements de capitaux

| en CHF | 2022 | 2023 |
|--|---------------------|---------------------|
| Produits des placements immobiliers | 15 709 630 | 15 732 914 |
| Produits des titres | 9 367 645 | 8 366 355 |
| Produits issus des imputations (bénéfices non réalisés) | 179 092 | 2 568 402 |
| Profits provenant de la réalisation de placements | 11 596 737 | 7 898 205 |
| Dissolution des provisions de fluctuation des cours ¹ | 6 600 000 | — |
| Autres produits de placement | 1 926 | 161 361 |
| Produits des placements de capitaux | 43 455 030 | 34 727 236 |
| Charges des placements immobiliers | - 3 891 125 | - 3 729 450 |
| Amortissements sur placements (pertes non réalisées) | - 15 773 589 | - 2 511 650 |
| Pertes provenant de la réalisation de placements | - 5 420 323 | - 2 758 219 |
| Constitution de provisions de fluctuation des cours ¹ | — | - 1 300 000 |
| Autres charges de placement (frais de transactions, etc.) | - 86 879 | - 52 542 |
| Frais de gestion du capital | - 2 134 114 | - 2 263 711 |
| Charges liées aux placements de capitaux | - 27 306 030 | - 12 615 571 |

Inclut le bénéfice généré par l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

¹ Variation des réserves latentes. Depuis 2019, contenue dans la position Provisions non techniques du bilan.

Indications relatives aux produits et charges issus des placements de capitaux par classe de placement répertoriée

| en CHF | 2022 | 2023 |
|---|--------------------|--------------------|
| Immeubles | | |
| Produits | 15 709 630 | 15 732 914 |
| Imputations | — | — |
| Bénéfices réalisés | — | 5 396 864 |
| Produits des immeubles | 15 709 630 | 21 129 778 |
| Charges des placements immobiliers | - 3 891 125 | - 3 729 450 |
| Amortissements et corrections de valeur | - 1 754 610 | - 924 248 |
| Pertes réalisées | — | — |
| Charges des immeubles | - 5 645 735 | - 4 653 698 |

| Titres à revenus fixes | 2022 | 2023 |
|--|------------------|------------------|
| Produits | 7 915 827 | 7 100 914 |
| Imputations | 50 810 | 86 358 |
| Bénéfices réalisés | 777 296 | 68 290 |
| Produits des titres à revenus fixes | 8 743 933 | 7 255 562 |
| Amortissements et corrections de valeur | -776 470 | -715 127 |
| Pertes réalisées | -121 200 | -77 418 |
| Charges des titres à revenus fixes | -897 670 | -792 545 |

| Actions et parts de fonds | 2022 | 2023 |
|---|--------------------|------------------|
| Produits | 1 451 818 | 1 265 441 |
| Imputations | 128 281 | 2 470 944 |
| Bénéfices réalisés | 22 033 | 1 002 617 |
| Produits des actions et parts de fonds | 1 602 133 | 4 739 002 |
| Amortissements et corrections de valeur | -13 168 897 | -391 479 |
| Pertes réalisées | -28 487 | -83 506 |
| Charges des actions et parts de fonds | -13 197 384 | -474 985 |

| Autres placements de capitaux | 2022 | 2023 |
|---|---------------|-----------------|
| Produits | — | — |
| Imputations | — | 11 100 |
| Bénéfices réalisés | — | — |
| Produits des autres placements de capitaux | — | 11 100 |
| Amortissements et corrections de valeur | -7 556 | -170 493 |
| Pertes réalisées | — | — |
| Charges des autres placements de capitaux | -7 556 | -170 493 |

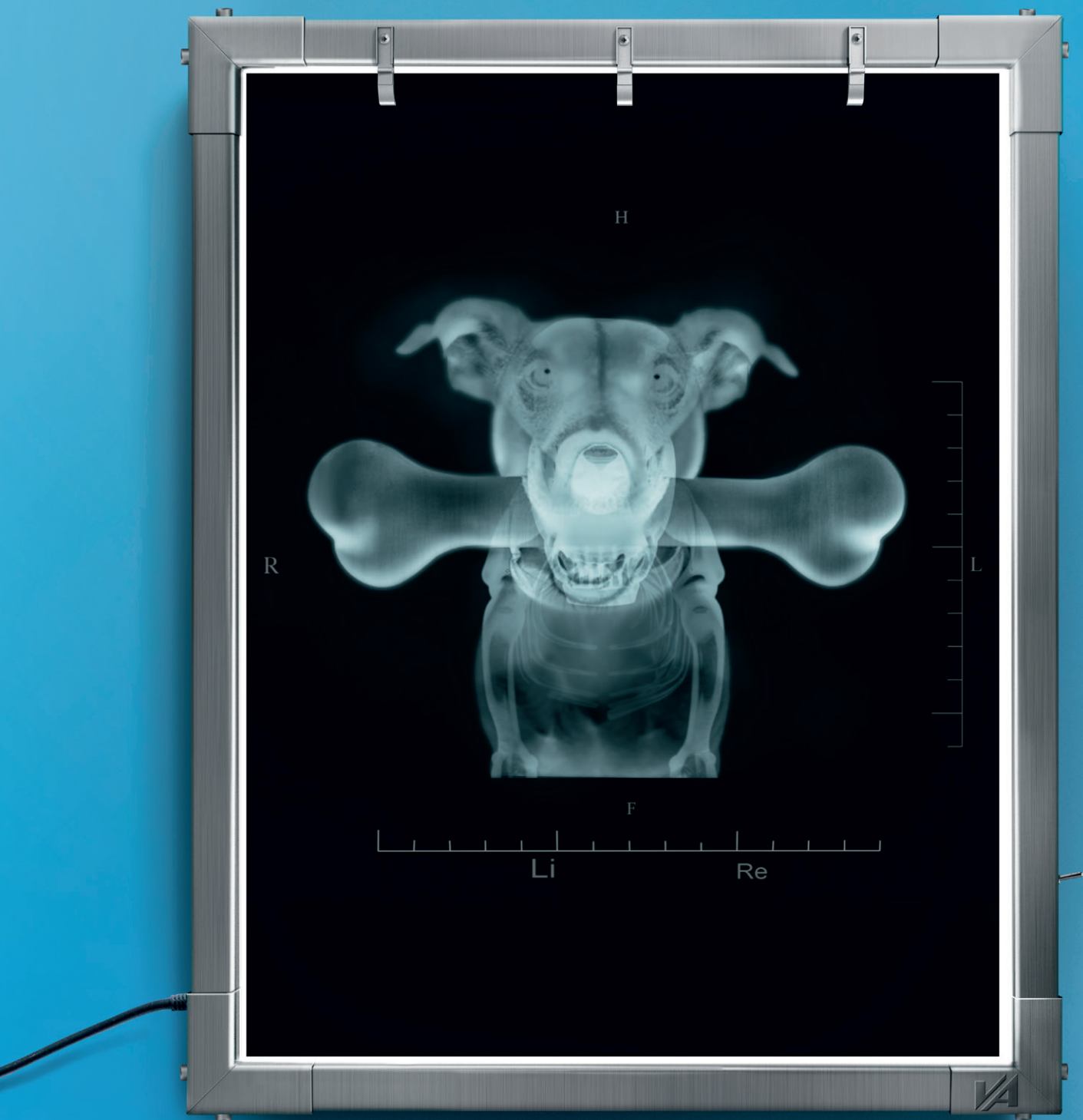
| | | |
|---|------------------|-------------------|
| Produits issus de l'utilisation d'instruments financiers dérivés | 5 573 063 | -1 372 460 |
|---|------------------|-------------------|

Affectation du bénéfice et fonds propres

Pour les exercices arrêtés au 31 décembre

en CHF

| | 2022 | 2023 |
|--|-------------------|-------------------|
| Bénéfice | 143 014 | 172 437 |
| Bénéfice reporté | — | — |
| Bénéfice porté au bilan | 143 014 | 172 437 |
| <i>L'administration demande que le bénéfice annuel soit réparti de la manière suivante :</i> | | |
| Attribution aux réserves légales de bénéfice | 140 000 | 170 000 |
| Attribution au fonds de secours | 3 014 | 2 437 |
| Fonds propres avant l'affectation du bénéfice | 16 680 000 | 16 820 000 |
| Attribution aux réserves légales de bénéfice | 140 000 | 170 000 |
| Attribution aux provisions volontaires de bénéfice | — | — |
| Fonds propres après l'affectation du bénéfice | 16 820 000 | 16 990 000 |



Les meilleurs pronostics pour vos réserves financières.

Rapport de situation :

Remarques préliminaires

Selon art. 961c CO – (hors comptabilité)

Stratégie commerciale et marche des affaires

La stratégie commerciale de notre société coopérative est régie par le marché privé de la prévoyance professionnelle. Les prémisses stratégiques obéissent, dans ce cadre, aux directives des instances supérieures, conformément aux buts et statuts de la société coopérative.

Dans le cadre d'une planification pluriannuelle, des domaines thématiques choisis sont analysés, tandis que des estimations sont formulées quant aux tendances et défis actuels. Le tout permet de projeter les conséquences possibles et mesures à adopter.

À partir de l'évaluation effectuée au cours de l'exercice, l'administration et la direction ont centré leur analyse sur les modifications de l'ordonnance sur la surveillance (surveillance, solvabilité, fortune liée, règles de conduite et intermédiation en assurance). En raison de la portée du projet et des intérêts en jeu, l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative avait participé à la consultation relative à la modification de l'ordonnance sur la surveillance et adressé ses réserves au Secrétariat d'État aux questions financières internationales, SFI. C'est également le cas aujourd'hui au niveau de la FINMA dans le cadre de l'audit relative aux dispositions d'exécution de la loi sur la surveillance des assurances et de l'ordonnance sur la surveillance.

En effet, du point de vue d'un assureur-vie individuel axé sur le marché suisse de la prévoyance, le paquet global de la modification de l'ordonnance sur la surveillance influence la dynamique concurrentielle dans une mesure inadmissible, a un effet de distorsion de la concurrence et renchérit les produits de prévoyance. Le rapport d'audit n'est pas encore disponible au moment de la rédaction du présent rapport de situation.

En prévision des nouveaux durcissements à l'horizon et du besoin potentiel d'adaptation du modèle d'entreprise et d'organisation de l'AMS, l'administration a lancé le processus de révision de la stratégie 2022 et continué les travaux correspondants au cours de l'exercice sous revue. Dans un contexte où les conditions-cadres freinent la croissance et où les économies d'échelle sont faibles, nous nous attendons à des travaux de projet importants sur notre environnement tarifaire et système.

Des explications relatives à la marche actuelle des affaires et à la situation en fin d'exercice sont exposées et représentées graphiquement ci-après, dans un contexte pluriannuel.

Organisation et nombre d'emplois à plein temps

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative, dont le siège se trouve à Berne dispose d'une administration restreinte, avec moins de 10 emplois à temps plein au cours de l'exercice sous revue. Par ailleurs, la société coopérative travaille en partenariat étroit avec diverses entreprises lui fournissant des prestations dans le domaine de la vente, de l'accès au marché, des technologies informatiques, du service des actifs, de la gestion de fortune et gestion immobilière.

Le modèle organisationnel et ses fonctions spécifiques sont présentés dans le rapport de gestion. Les compétences décisionnelles incombent principalement à l'administration.

Évaluation des risques / Gestion des risques

La définition, la vérification et l'adaptation de la stratégie de risque, en accord avec la stratégie commerciale, constituent un processus systématique annuel au niveau de l'administration et de la direction. Il est réalisé avec le concours des responsables compétents.

Sur la base de différents composants des rapports (base de la surveillance et du pilotage permanent des risques), l'identification et l'évaluation des risques sont réalisées, dans un premier temps. Ces tâches aboutissent à des projections, scénarios et tests de résistance financiers. Enfin, l'administration définit la propension au risque et le besoin de capital.

L'évaluation repose sur les rapports fournis par/issus :

- la direction concernant le Test suisse de solvabilité (SST) et les rapports internes périodiques ;
- la fonction de contrôle indépendante Gestion du risque et Compliance ;
- l'actuaire responsable (rapport de provisions et actuariel) ;
- l'Investment Controller indépendant (assetmanagement, contrôle des limites) ;
- des mandats de gestion de fortune, ainsi que des études de benchmark (assetmanagement) ;
- l'organe de révision interne (champs de vérification des risques / processus opérationnels) ;
- l'organe de révision externe (vérification des comptes annuels et des vérifications de surveillance).

L'évaluation de la situation de risque et la définition de la stratégie de risque englobent :

- une vue d'ensemble des risques essentiels auxquels la société coopérative est exposée, y compris les concentrations de risques significatives et le profil global de risques ;
- une estimation du besoin de capital global ;
- le respect des exigences eu égard aux provisions actuarielles et à la fortune liée ;
- une estimation de la pertinence et de l'efficacité de la gestion des risques.

Au cours de l'exercice sous revue, la société a systématiquement répertorié les risques potentiels. L'appréciation en a été faite conformément à un catalogue de risques sur plusieurs niveaux, dont l'accent portait sur les points suivants :

- lois, modification des aspects sociétaux et concurrence ;
- risques issus des placements de capitaux (risques du marché et de crédit) ;
- risques actuariels ;
- risques opérationnels ;
- risques liés aux activités de vente.

Niveau des commandes et mandats

Selon les pronostics de l'Association suisse d'assurances (ASA), le marché de l'assurance-vie individuelle indiquait une augmentation des primes de 5,8 % au total, au cours de l'exercice sous revue. Les primes uniques affichent une hausse de 29,6 % et les primes périodiques une augmentation de 1,2 %.

En raison de la structure et de l'évolution du portefeuille d'assurances, l'AMS est en deçà de la croissance du marché (- 22,9 %). La baisse a été de 48,7 % pour les primes uniques et de 5,6 % pour les primes périodiques.

Activités de développement

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative mise sur des produits durables, simples et compréhensibles. Nous attendons des impulsions positives sur les nouvelles affaires grâce aux attributions d'excédents attractives.

La gamme de produits inclut des assurances d'épargne, des assurances risque de décès et des plans de retrait. Les clients bénéficient de conditions préférentielles, dans le cadre du retrait échelonné du capital (plan de versement), ainsi que d'offres de partenaires de choix.

Événements hors du commun

La coopérative n'a enregistré aucun événement extraordinaire au cours de l'exercice sous revue.

Perspectives

En Suisse, la recherche de solutions privées en matière de prévoyance restera toujours d'actualité. Dans un environnement riche en défis à relever aussi, les chances demeurent intactes pour les petits prestataires.

Afin de se positionner de manière adéquate et retrouver le chemin de la croissance en matière de primes périodiques, la société coopérative doit poursuivre son développement de façon constante et systématique.

En raison des départs substantiels du portefeuille d'assurance de l'AMS en raison de polices arrivant à échéance, nous nous attendons à ce que la somme du bilan continue de baisser. Cette tendance s'accompagne d'une diminution des primes à encaisser.

Les conditions-cadres défavorables fixées par la réglementation compliquent les nouvelles affaires dans le domaine de l'assurance-vie individuelle. Ainsi, les garanties d'intérêt maximales autorisées se situent à 5 points de base et sont donc nettement inférieures au taux d'intérêt de référence désormais positif ainsi qu'au taux d'intérêt minimal dans le cadre de la prévoyance professionnelle.

Les modifications de l'ordonnance sur la surveillance mentionnées plus haut risquent de détériorer encore la situation, d'entraîner une hausse des coûts et de réduire les bénéfices.

Sur la base des placements existants, compte tenu du marché et d'une exposition prudente aux risques, nous espérons pouvoir continuer à enregistrer, pour notre société, des rendements attractifs.

Rapport de situation :

Explications graphiques

Répartition de la fortune par catégories de placement et performance du portefeuille

La performance du portefeuille de l'exercice sous revue atteint 5,63 % (contre -4,02 % l'exercice précédent). Cette position comprend notamment les variations de la valeur de marché des titres à revenu fixe. La part des obligations représente 59,6 % du portefeuille global (contre 57,4 % l'exercice précédent). 81,5 % de ces emprunts jouissent au minimum de la notation A (contre 70,6 % l'exercice précédent). Pour ce qui est des biens immobiliers, il s'agit exclusivement d'immeubles (dénommés immeubles de rapport). Les frais dédiés à la gestion de fortune s'élèvent, pour l'exercice sous revue, à 0,33 % (contre 0,30 % l'exercice précédent).

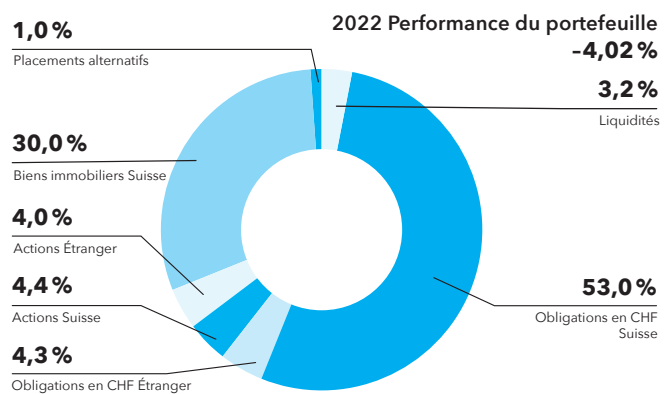
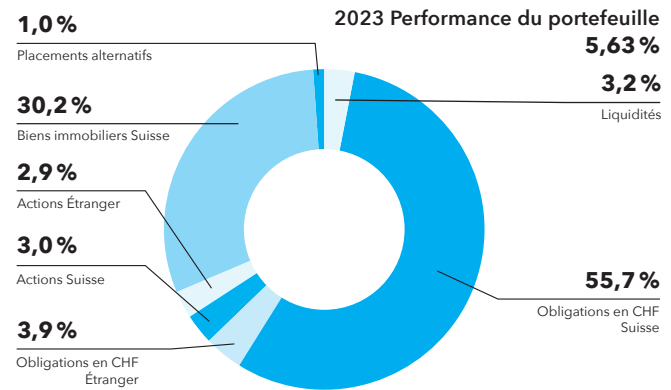
L'estimation des rendements est déterminée par une référencement spécifique en fonction de chacune des catégories de placement. Pour les placements de la fortune liée, ainsi que l'utilisation des produits financiers, ce sont les directives de placement destinées aux assureurs (circulaire FINMA 2016/5), ainsi que le règlement de placement interne qui prévalent.

Placements de capitaux et durabilité

Les critères de durabilité sont pris en compte dans toutes les décisions d'investissement.

Nos placements en actions sont investis à plus de 90 % dans des fonds devant satisfaire à des critères écologiques, éthiques et sociaux.

Des procédures analogues sont appliquées eu égard aux placements obligataires. Avec 78 % du portefeuille total, les investissements bénéficient d'une notation de durabilité positive eu égard à l'environnement et la société. 5 % de notre portefeuille d'obligations est investi dans des secteurs jugés non durables. Les placements considérés comme non durables sont majoritairement investis dans des installations de production en Suisse, pro-



duisant de l'électricité à partir de l'eau, du gaz et de l'énergie nucléaire.

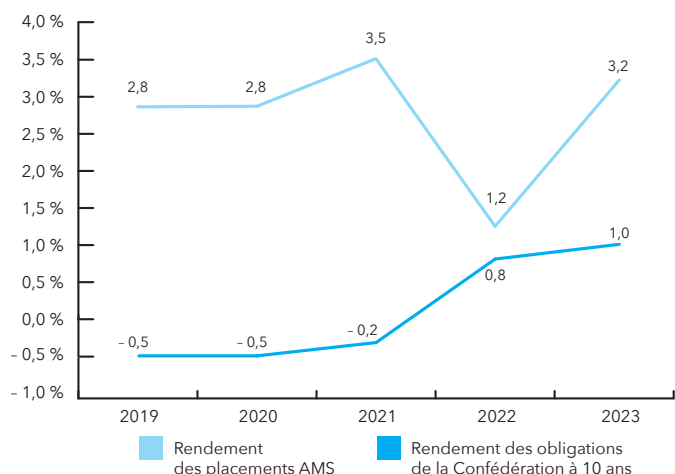
Les biens immobiliers détenus directement sont systématiquement mis en conformité avec les exigences en vigueur eu égard à une politique climatique durable, dans le cadre des travaux de rénovation à venir et des nouvelles constructions de remplacement.

Rendement des placements en comparaison pluriannuelle

Le rendement des placements de la fortune liée atteint, pour l'exercice sous revue, 3,2 %. Dans ce cadre, les emprunts sont évalués selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts. En comparaison avec le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans¹ (taux d'intérêt de référence pour les nouvelles affaires), 2023 enregistre un rendement supplémentaire de 2,2 %.

Sur la période de 5 ans, le rendement excédentaire évolue dans une fourchette entre 0,4 % (2022) et 3,7 % (2021).

La moyenne des garanties d'intérêt accordées sur l'ensemble du portefeuille s'élève à 2,5 %, tandis que la réserve mathématique sur les portefeuilles de rentes arrivant à échéance présente un besoin d'intérêt de 3,1 %.



¹ Source : BNS, portail de données (moyenne de 12 valeurs mensuelles)



Les meilleurs pronostics pour vivre sereinement.

Degré de couverture de la fortune liée

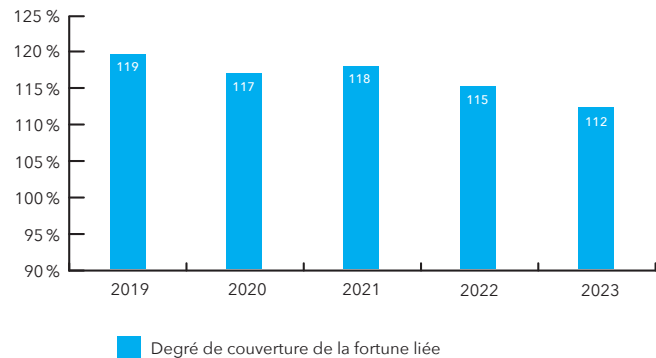
Pour l'année sous revue, nous affichons, sous de nouvelles prémisses, un taux de couverture de 112 % (115 % l'exercice précédent).

Le critère de référence oppose les placements attribués à la fortune liée au montant cible (critère de référence de l'autorité de surveillance). Outre un supplément légal de sécurité de 1 %, le montant cible englobe également les provisions actuarielles et les engagements.

Dans le cadre des valeurs de couverture, il convient de tenir compte du fait que les placements à intérêt fixe sont pris en compte selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts et les biens immobiliers selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow).

Avec la révision de l'ordonnance sur la surveillance (OS), les limitations des valeurs d'imputation ont été relevées au niveau de l'OS à partir du 1^{er} janvier 2024.

Pour la période de planification 2022–2024 la société coopérative avait défini une fourchette de 115 à 120 %. Si l'on tient compte des placements de capitaux non pris en compte, la fourchette cible est nettement dépassée.

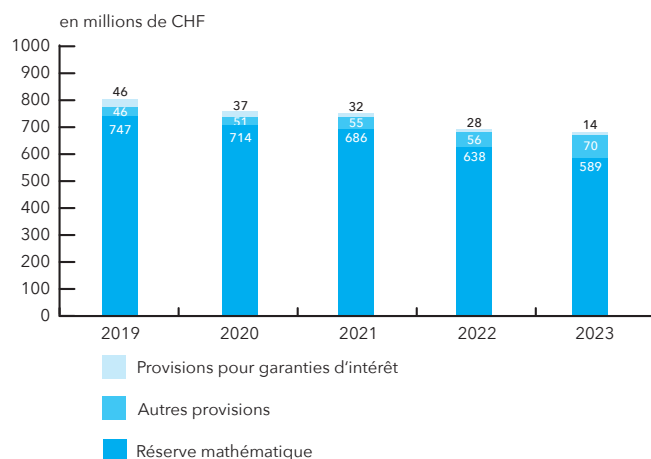


Évolution des provisions techniques

Les provisions techniques ont reculé de CHF 839 millions (2019) à CHF 674 millions (2023). En raison de la régression du portefeuille, nous enregistrons, en parallèle, une réduction de CHF 157 millions (-21,1 %) de la réserve mathématique conforme aux bases tarifaires.

Avec la poursuite de la diminution des contrats à taux d'intérêt élevé et dans le cadre d'une méthodologie basée sur des règles, les provisions pour les garanties de taux d'intérêt, ont encore pu être progressivement réduites. Cela se fait en faveur des renforcements prévus par le plan d'exploitation et des provisions de fluctuation.

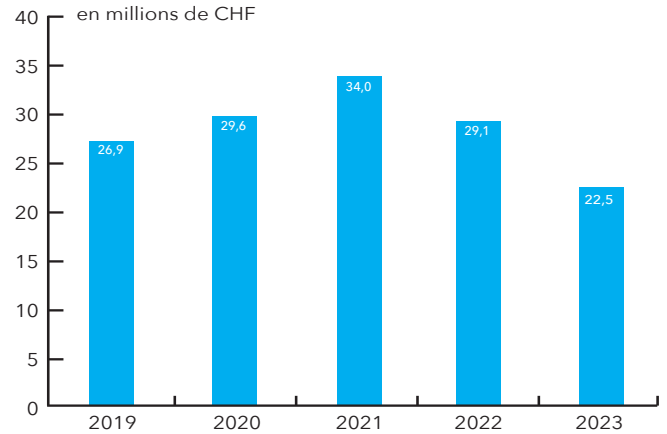
Les autres provisions englobent notamment les reports de primes, la charge de participation des assurés aux excédents, ainsi que les provisions pour la biométrie, les consolidations de rentes et le risque de longévité.



Évolution des primes brutes et des entrées de primes classées en fonction du taux d'intérêt technique

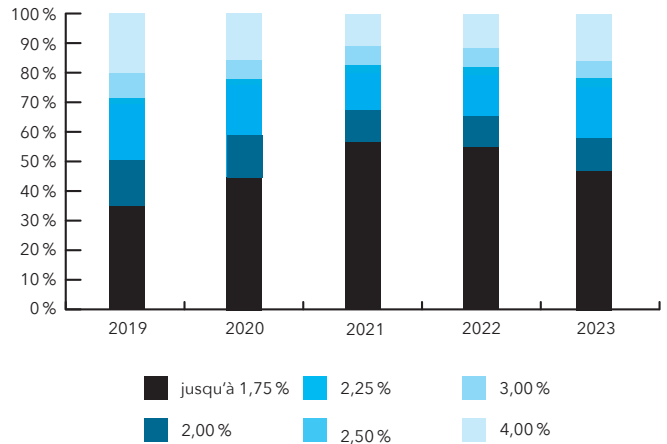
Par rapport à l'exercice précédent et en raison des restrictions en vigueur concernant les garanties de taux d'intérêt, la société coopérative a enregistré, en 2023, une baisse des entrées de primes brutes à CHF 22,5 millions. Cela correspond à une baisse de 22,9 %, les primes périodiques ayant diminué de 5,6 %.

Les placements de capitaux dans le plan de versement sont soumis à des fluctuations plus importantes en cas de variation des taux d'intérêt. La société coopérative fait face à la baisse des placements et à la hausse des retraits en augmentant les attributions d'excédents.



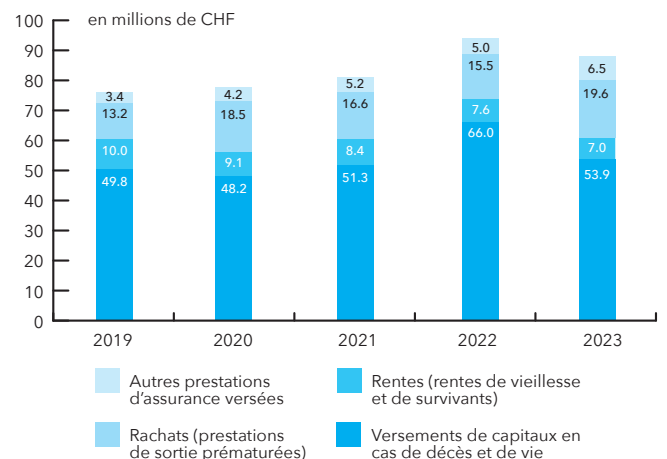
Globalement, la rémunération moyenne garantie du portefeuille d'assurances avoisine les 2,50 %. L'observation de la répartition des entrées de primes classées par intérêt technique, permet de constater une amélioration encore minime des combinaisons de primes au cours de l'exercice sous revue.

La part issue de contrats d'assurance avec une rémunération excédant 2 % a passé de plus de 49 % (2019) à 41 % (2023). Dans le segment des intérêts bas jusqu'à 1,75 %, la part de 36 % est passée à plus 48 %.



Évolution des prestations d'assurance

Pendant l'exercice sous revue, les prestations d'assurance annuelles de nos coopérateurs se sont chiffrées entre CHF 76 et CHF 94 millions. Une grande partie des assurances sont maintenues jusqu'à l'échéance du contrat. Certaines fluctuations peuvent être observées au niveau des prestations de sortie anticipées. Le motif principal des rachats réside dans le retrait échelonné en vue de la réfraction de la progression fiscale. Des rentes de vieillesse et de survivants (ancien régime) d'un montant total de CHF 7,0 millions ont été versées au cours de l'exercice sous revue.



Évolution des charges d'acquisition et de gestion

Les frais administratifs ont pu être maintenus à un niveau constant, malgré le développement des générations tarifaires 2020 et 2022 et les dépenses liées au développement stratégique et opérationnel.

Dans le cadre de l'introduction de la génération tarifaire 2020, en plus de conditions tarifaires plus favorables, les commissions pour les assurances de risque et d'épargne ont également été augmentées. L'augmentation de la production unitaire s'accompagne d'une hausse des frais d'acquisition (indemnités versées aux courtiers). Les commissions versées sont activées et amorties sur la durée du contrat.

La souscription des placements de capitaux dans le plan de versement découle principalement de la gestion du processus et ne fait pas l'objet de commissions. Les membres de la société coopérative bénéficient de conditions intéressantes.

La collaboration au sein de l'association « les Assureurs médecins » dégage des potentiels de synergie. Au cours du deuxième semestre 2022, nous avons lancé le portail en ligne commun www.daev.ch. La plate-forme offre aux employeurs et aux personnes assurées un accès global aux trois piliers du système de prévoyance suisse, avec des informations individuelles sur la prévoyance professionnelle et privée.

Évolution du fonds d'excédents

Au cours de l'exercice sous revue, les coopérateurs ont bénéficié d'attributions individuelles, d'un montant total de CHF 1,5 million, sur les contrats d'assurance dotés d'intérêts garantis jusqu'à 2,0 %.

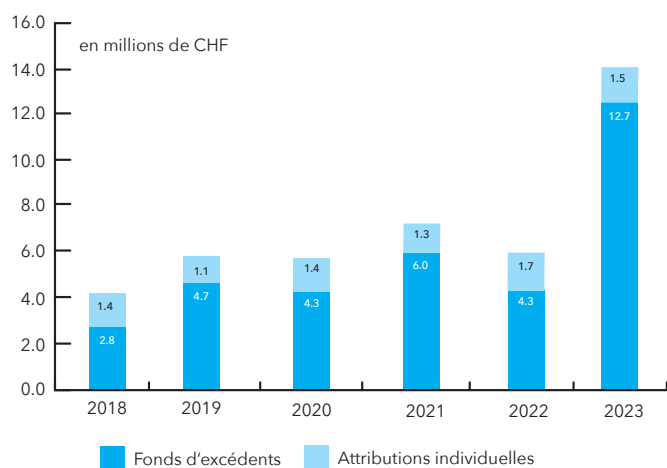
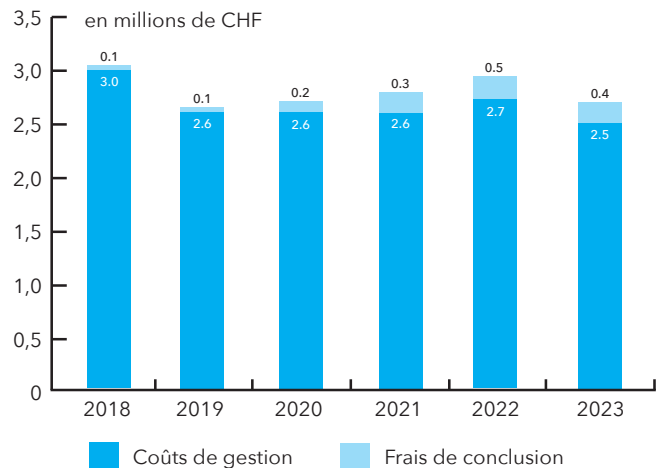
Sur la base du résultat des placements de capitaux réalisé au cours de l'exercice sous revue et de la dissolution de réserves devenues inutiles, l'administration a attribué CHF 10 millions au fonds d'excédents.

Après distribution individuelle des excédents au cours de l'exercice sous revue, le fonds d'excédents indique donc un solde de CHF 12,7 millions au jour du bilan.

Une nouvelle attribution individuelle avec effet en 2024, pour un montant de CHF 5,2 millions, a en outre été approuvée par l'administration.

En fonction des groupes tarifaires, de la durée d'adhésion au portefeuille et de la durée restante des polices, en 2024, les allocations supplémentaires porteront la rémunération globale entre 2,0 % et 4,0 %.

Les assurés ayant participé, en 2012, à notre action d'abaissement volontaire du taux d'intérêt technique, bénéficieront d'allocations spéciales allant jusqu'à 2,0 %.



Rapport de situation :

Projets et dossiers en cours

Pendant la période sous revue, la direction s'est chargée, notamment, des projets et dossiers en cours suivants (liste non exhaustive) :

| Projets (P) / dossiers en cours (D) | 2019 | | | | 2020 | | | | 2021 | | | | 2022 | | | | 2023 | | | |
|--|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 |
| Thèmes abordés dans le cadre des affaires courantes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) Stratégie : examen périodique, travaux de suivi | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (P) Exploitation informatique : appel d'offres et novation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (P) Clients : plateforme www.daev.ch | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) IT-Security : stratégie et concept, ISO 27001 / 27002 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (P) Produits : lancement de MediFlex 3a, génération de tarif 2022 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (P) Produits : révision de la méthode d'allocation de l'excédent | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (P) Produits : lancement de MediFlex 3a, génération de tarif 2020 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (P) Produits : lancement de MediRisk Vario (couverture variable des risques) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (P) Croissance portée par les produits et prestations de services ¹ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (P) L'immobilier devient un domaine d'activité stratégique ¹ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (P) Coopérations avec des partenaires de la branche ¹ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (P) Produits : promotion stratégique du produit MediStart | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) Placements de capitaux : transactions de ventes d'immeubles | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Thèmes abordés dans le cadre de la législation / régulation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) FINMA : audition sur les dispositions d'exécution | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) FINMA : enquête Suitability 2023 et cyber-risques | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) FINMA : enquête sur la vente et l'intermédiation en assurance | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) FINMA : enquête sur les principaux risques et la stagflation en 2023 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) BR / SIF : analyse de l'impact de la réglementation relative à la modification de l'OS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) IT-Security : stratégie et concept, ISO 27001 / 27002 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) FINMA : Cyber-Security Assessment | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) BR : poursuite des activités sous Covid-19 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) FINMA : Groupe de travail Régime des petits assureurs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) FINMA : Assessments de Governance et IKS | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) FINMA : contrôle sur place eu égard aux réserves | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) FINMA : plans commerciaux - Mise à jour du formulaire ² | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) FINMA : Own Risk and Solvency Assessment (ORSA) ³ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) FINMA : Rapports prudentiels ⁴ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| (D) BR/SIF: FATCA ⁵ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

¹ Initiatives stratégiques. Remaniement du produit 2019 / génération de tarif 2020. Les options liées à l'introduction de fonds immobiliers et en valeurs mobilières ont été abandonnées. Les initiatives stratégiques formulées en 2018 sont considérées comme achevées à partir du 1^{er} trimestre 2023 ou ont été remplacées par une stratégie reformulée.

² Plans commerciaux approuvés par décision/validés concernant l'organisation (formulaire B), les externalisations (formulaire J) et la gestion des risques (formulaire Q). Également au 2^e trimestre 2020 sur la gestion (formulaire G) ainsi que sur les ressources / dispositions financières (formulaire D).

³ Autoévaluation de la situation de risque et du besoin de capital (Own Risk and Solvency Assessment, ORSA).

⁴ Les rapports prudentiels périodiques comprennent entre autres le Test suisse de solvabilité (SST) et sa publication (Public Disclosure).

⁵ Foreign Account Tax Compliance Act (États-Unis d'Amérique). La société coopérative possède le statut de « registered/approved deemed-compliant Foreign Financial Institution (FFI) » auprès de l'Internal Revenue Service (IRS) des USA (www.irs.gov/).

Rapport sur la situation financière

Principes d'établissement du rapport sur la situation financière

Le rapport a été dressé, conformément aux dispositions relatives à la publication Assureurs (public disclosure) énoncées dans la circulaire 2016/2 de la FINMA ainsi que le projet d'audit du 22 août 2023.

Il repose sur l'exercice écoulé (période sous revue). Le rapport de gestion, bouclé individuel statutaire audité inclus, en fait partie intégrante (cf. pages 14 à 30).

Sous réserve d'approbation des comptes annuels 2023 par décision de l'assemblée des délégués, prévue le 22 juin 2024.

Conformément au courrier de la FINMA du 19 juillet 2023, pour le SST 2024, il convient d'utiliser le modèle standard, composé du

- modèle standard pour l'agrégation et au montant minimum ;
- modèle standard pour le risque du marché ;
- modèle standard pour le risque de crédit ;
- modèle standard pour l'assurance-vie. En outre, le scénario de concentration des propriétés doit être agrégé, à condition que les critères énumérés dans le document « Descriptions techniques des scénarios » soient respectés.

Les valeurs indiquées dans le présent rapport pour le SST 2024 se basent sur ces instructions.

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative fait usage de la possibilité d'opt-in pour le risque de crédit. Le modèle standard SST pour le risque de crédit remplace l'approche standard de Bâle III, utilisée jusqu'au SST 2020, par un modèle stochastique à un facteur pour les instruments représentés avec des flux de trésorerie fixes.

Les modèles quantitatifs « Unternehmenserfolg Solo L », « Marktnahe Bilanz Solo » et « Solvabilität Solo » sont disponibles sur le site web de la coopérative.

Contenu du rapport

Le rapport sur la situation financière est structuré comme suit :

- A Activité de l'entreprise
- B Résultats de l'entreprise
- C Gouvernance d'entreprise et gestion des risques
- D Profil de risque
- E Evaluation
- F Gestion du capital
- G Solvabilité
- H État d'avancement du rapport et approbation

Synthèse de gestion

Si l'on établit une comparaison avec la période précédente, on constate qu'aucun changement majeur n'est à relever dans l'activité commerciale de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative.

Compte tenu des revenus issus des placements et du fait des exigences de sécurité élevées en lien avec les rendements des obligations à 10 ans de la Confédération, nous estimons que le résultat de l'entreprise demeure appréciable. Grâce aux polices hautement rémunérées arrivées à échéance ainsi qu'aux excellents revenus immobiliers, la société coopérative est parvenue à maintenir à un niveau stable élevé son capital de base pour 2024. La croissance inexistante du marché et l'absence de nouvelles activités présentant des perspectives de rendement satisfaisantes constituent des défis, auxquels l'ensemble de la branche des assurances-vie se trouve confronté, eu égard aux activités de prévoyance classiques.

Les structures, de même que les méthodes de gouvernance de l'entreprise et de gestion des risques demeurent inchangées. Les fonctions de contrôle gestion des risques et compliance sont toujours assurées par un prestataire externe indépendant.

Si l'on excepte les risques du marché, les changements au niveau du profil de risque sont négligeables. Dans ce contexte, l'allocation stratégique des moyens (répartition de la fortune par catégories de placement) est demeurée stable et le niveau de sécurisation des actions baisse de 47 % à 13 % à la date de référence.

La méthodologie d'évaluation des différents composants n'a pas fondamentalement subi de modifications dans le bilan et la gestion du capital.

La nouvelle baisse de la courbe des taux de référence entraîne une augmentation des exigences en matière de capital. Par ailleurs, la concentration immobilière dans le canton de Zurich augmente sensiblement le capital cible de 1/3.

Pour ce qui touche à la solvabilité, les indicateurs de la société coopérative demeurent au vert.

Avec un ratio situé dans une fourchette de 333 % à 497 %, nous pensons être en mesure de faire face à d'éventuels scénarios adverses. Par ailleurs, un nouveau potentiel d'ajustement de la position de risque s'ouvre dans le système d'évaluation du SST, en tirant profit des chances du marché. Les limites et les restrictions en vigueur dans le contexte de l'ordonnance sur la surveillance et des dispositions d'exécution ont un effet restrictif.

A Activité de l'entreprise

Les données relatives à la stratégie, aux objectifs et aux segments essentiels du marché figurent dans le rapport de situation (cf. page 32). Il en est de même des principaux résultats exceptionnels.

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative est une compagnie d'assurances indépendante. Ses membres sont les propriétaires de la société coopérative.

La société coopérative ne dispose d'aucune succursale. Conformément à l'art. 28 LSA, les données relatives à l'organe de révision sont déclarées dans les comptes annuels.

B Résultats de l'entreprise

Les données relatives au résultat actuariel sont fournies dans les comptes annuels. Y figurent également les données relatives au résultat financier (produits et charges issus des placements de capitaux par catégories de placements).

Chacune des composantes du résultat (primes, coûts, prestations) est commentée dans le rapport de situation (cf. pages 34 ss). Des détails quant à la répartition de la fortune par catégories de placements et par performance du portefeuille y sont par ailleurs également disponibles.

Le résultat des placements, documenté en page 15 du compte de résultat et dans les annexes à la page 28 du rapport de gestion, se monte à CHF 22,1 millions (contre CHF 16,1 millions l'exercice précédent).

Nous sommes parvenus à maintenir à un niveau stable, par rapport à l'exercice précédent, le produit des placements immobiliers (CHF 15,7 millions), malgré quatre transactions de vente. Nous ne déplorons aucune vacance structurelle et attachons une grande importance à l'entretien de notre parc immobilier. Pour l'exercice sous revue, les Charges des placements immobiliers s'élèvent à CHF 3,7 millions (contre CHF 3,9 millions l'exercice précédent). Nous possédons 70 groupes d'objets et près de 850 contrats de location.

Les produits des titres (coupons sur prêts et dividendes sur actions) ont régressé à CHF 8,4 millions (contre CHF 9,4 millions l'exercice précédent). Le motif principal est la diminution du portefeuille d'obligations en raison des besoins de financement des polices arrivant à échéance.

En raison des dépréciations boursières plus élevées des actions et parts de fonds, les produits issus des imputations et amortissements sur les placements de capitaux (gains ou pertes non réalisés) inscrivent un résultat légèrement positif de CHF 0,1 million (contre –CHF 15,6 millions l'exercice précédent).

Les bénéfices et les pertes issus de la vente de placements de capitaux, soit CHF 7,9 millions (exercice précédent CHF 11,6 millions) et CHF –2,8 millions (exercice précédent CHF –5,4 millions) sont influencés en première ligne par les bénéfices des ventes des biens immobiliers ainsi que l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour la sécurisation des risques liés aux monnai-

es et marchés étrangers. En 2023, le ratio moyen de couverture des risques de marché sur les actions était de 39 % (contre 57 % l'exercice précédent).

La charge liée à la gestion du capital est restée à un niveau similaire par rapport à l'année précédente, à CHF 2,3 millions. Sont incluses dans cette position la propre imputation proportionnelle des frais d'exploitation, ainsi que les prestations dont nous bénéficions de la part des banques, contrôleurs d'investissement et fiduciaires immobiliers.

Tenant compte du total des actifs évalués à la valeur conforme au marché, le taux de frais pour la gestion des placements de capitaux atteint 25 points de base.

Dans l'ensemble, pendant l'exercice sous revue, le rendement enregistré des placements avant modification des réserves de fluctuations atteignait 3,23 % (exercice précédent 1,23 %).

Remarque : le rendement des placements se calcule sur la base des revenus d'intérêts, de locations et de dividendes et tient compte de la fluctuation des cours des portefeuilles d'actions et de monnaies, mais pas de la fluctuation des cours des obligations, car la méthode linéaire d'amortissement des coûts (imputation/amortissement de la différence de change sur la durée) doit être utilisée sur le plan statutaire.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons constitué, à la charge du résultat, CHF 1,3 million de provisions de fluctuation des cours sur les actions et titres similaires.

C Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

La composition de l'administration et de la direction est indiquée dans le rapport de gestion, organigramme et rapport d'activité inclus (cf. pages 6–9).

La gestion des risques est décrite dans le rapport de situation (cf. pages 32, 33). Les fonctions de contrôle gestion des risques, révision interne et compliance sont assurées au sens de la circulaire 2017/2 de la FINMA.

Système de contrôle interne (SCI)

Sur la base d'une évaluation régulière des risques par l'administration, dans le respect des objectifs de contrôle fixés par les unités d'organisation opérationnelles, le SCI est configuré tout au long de chacun des processus opérationnels. C'est généralement le principe du double contrôle qui prévaut.

Les processus opérationnels essentiels suivants font l'objet de procédures de contrôle périodiques et documentées :

- Direction financière générale et établissement du rapport
- Placements immeubles
- Placements titres (y compris négoce de dérivés)
- Gestion des polices et prestations d'assurance
- Développement de produits et vente
- Vente et marketing
- Personnel
- Technologie de l'information et de la communication

Rapport sur la situation financière

D Profil de risque (en millions de CHF)

| | 01.01.2023 restated | 01.01.2024 soumis |
|------------------|------------------------|----------------------|
| Risque actuariel | 5.4 | 4.1 |
| Risque de marché | 41.6 | 47.1 |
| Risque de crédit | 16.7 | 16.4 |

Commentaire relatif au profil de risque

Risque actuariel

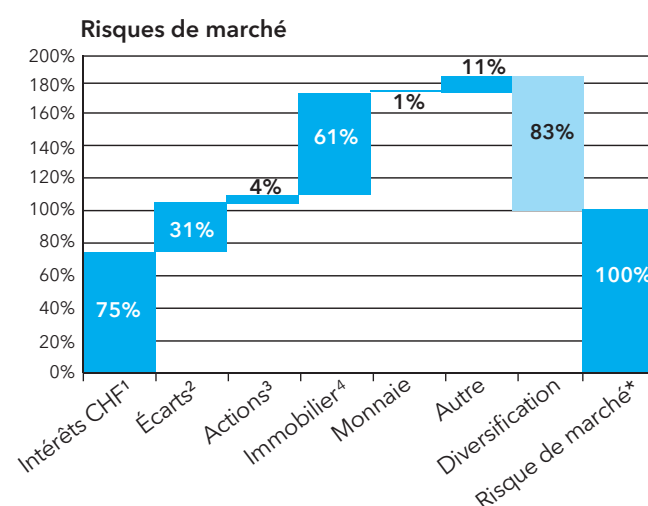
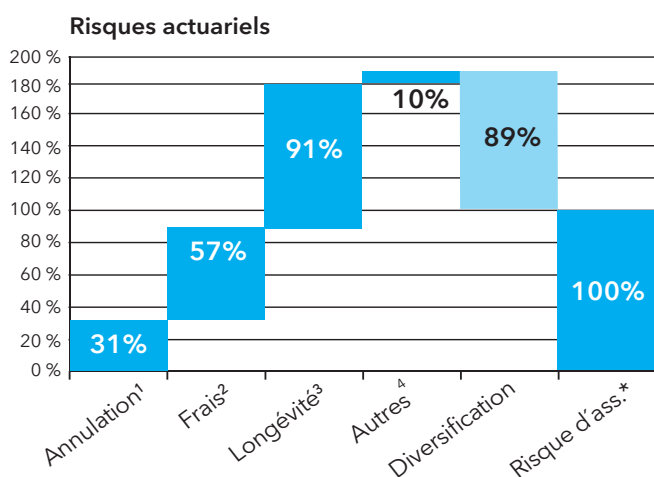
En ce qui concerne les risques actuariels, les risques d'annulation, les coûts pris en compte dans les tarifs et la longévité sont les facteurs de risque déterminants.

En vue de la limitation des risques d'assurance, un programme de réassurance existe, lequel englobe les risques biométriques de décès et d'incapacité de gain.

Risque de marché

A l'instar de l'année précédente, les risques de marché sur les placements de capitaux constituent la proportion dominante du profil de risque général. Dans ce cadre, une série de facteurs de risque tels que risques de taux, écarts, risques liés aux actions et risques immobiliers, sont pris en compte. Par rapport à l'année précédente, l'exposition au risque de taux d'intérêt a sensiblement augmenté. En contrepartie, les risques d'écart ont baissé. Des instruments financiers dérivés sont mis en place pour limiter les risques de marché (voir également annexe aux comptes annuels).

Les graphiques ci-après présentent la répartition des risques d'assurance et de marché dans leurs composantes essentielles.



1 Risque d'annulation (risque que les rachats de contrats divergent par rapport aux hypothèses tarifaires prises en compte).

2 Risque financier (risque que les coûts effectifs n'excèdent les hypothèses tarifaires).

3 Risque de longévité (risque de voir la longévité observée diverger des hypothèses tarifaires/tables de mortalité).

4 Les autres risques biométriques englobent la mortalité et l'invalidité.

1 Risque de taux (modification de la courbe du taux d'intérêt sans risque. Modélisé en CHF et regroupé en 3 durées : 1-5 ; 6-19 ; 20-50 ans).

2 Risque d'écart (modification des différences de taux sur les emprunts BBB, A, AA et AAA).

3 Risque lié aux actions (modification de la volatilité/chute des prix du marché)

4 Risque immobilier (modification de la volatilité/chute des prix du marché)

* Les risques d'assurance et de marché (y compris ceux de chacune de leurs composantes) sont calculés au moyen de l'Expected Shortfall de mesure de risque (Tail Value at Risk) :

L'Expected Shortfall quantifie, à un certain niveau (alpha) défini de sécurité, la moyenne des plus mauvais résultats ou des pertes les plus importantes.

La mesure de risque est estimée plus réfléchie et plus stable que la Value at Risk, car elle prend en compte les pertes extrêmes.

Risque de crédit

L'AMS profite de l'option Opt-In. Avec la modélisation plus différenciée, le risque de crédit diminue de CHF 1,5 million. Selon Bâle III AS-BRI (approche simplifiée), le total des positions pondérées en fonction des risques s'élève à CHF 222,5 millions (contre CHF 245,1 millions l'année précédente).

Risques opérationnels, concentrations et surveillance constante

Compte tenu de la taille raisonnable de la société coopérative et de sa faible complexité, aucun supplément n'intervient sur le capital cible pour les risques opérationnels. D'autres risques essentiels, entre autres imputables aux conditions-cadres et au modèle commercial, sont enregistrés dans une matrice des risques et font partie intégrante de la gestion des risques (cf. pages 32, 33).

Les modifications des courbes de structure des taux d'intérêts, ainsi que le développement sur les marchés des actions font l'objet d'une surveillance et d'une évaluation constantes. C'est également le cas, à intervalles périodiques, pour les risques d'assurance et de crédit. Au cours de la période sous revue, aucune modification matérielle perceptible n'est à relever dans le profil de risque de la société coopérative. D'après les perspectives de surveillance, il existe d'importantes concentrations au niveau des biens immobiliers locatifs gérés en main propre dans le canton de Zurich.

Rapport sur la situation financière

| E Évaluation / Bilan conforme au marché (en millions de CHF) | | 01.01.2023 restated | 01.01.2024 soumis |
|---|---|--------------------------------|------------------------------|
| Valeur conforme au marché des placements de capitaux | Biens immobiliers | 384.4 | 390.0 |
| | Titres à revenus fixes | 420.0 | 419.8 |
| | Actions | 3.2 | 3.3 |
| | Autres placements de capitaux | 66.1 | 45.3 |
| | Total des placements | 873.7 | 858.5 |
| | Créances sur instruments financiers dérivés | 0.1 | 0.2 |
| Valeur conforme au marché des autres actifs | Disponibilités | 23.3 | 22.2 |
| | Part des réserves actuarielles nées de la réassurance | 0.7 | 0.5 |
| | Créances nées d'opérations d'assurance | 0.1 | 0.1 |
| | Autres créances | 4.4 | 2.2 |
| | Autres actifs | 2.6 | 3.7 |
| | Total des autres actifs | 31.1 | 28.6 |
| Total valeur proche du marché des actifs (a) | | 904.9 | 887.3 |
| Valeur conforme au marché des engagements d'assurance | Meilleure estimation possible des réserves techniques | 637.4 | 623.7 |
| | Montant minimum | 1.8 | 1.4 |
| Valeur conforme au marché des autres engagements | Engagements issus d'instruments financiers dérivés | 0.1 | — |
| | Engagements issus de transactions d'assurance | 0.6 | 0.2 |
| | Autres passifs | 11.4 | 13.5 |
| Total valeur conforme au marché de la valeur des Engagements (b) | | 651.2 | 638.8 |
| Différence (a) – (b) | | 253.6 | 248.5 |
| Autres effets sur le capital cible | | 12.6 | 12.3 |

Orientation de l'évaluation

L'évaluation proche du marché des actifs et passifs est effectuée, à des fins de solvabilité, sur la base des principales différences

quantitatives suivantes en vue de l'évaluation destinée aux comptes annuels présentés dans le rapport de gestion (cf. page 14) :

| Différences quantitatives pour l'évaluation dans le bouclage individuel | | 01.01.2023 restated | 01.01.2024 soumis |
|--|---------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Par catégories de placements | Biens immobiliers | 164.6 | 177.3 |
| | Titres à revenus fixes | -16.6 | 1.0 |
| | Actions et parts de fonds | — | — |
| Concernant les engagements | Provisions techniques | -83.9 | -52.2 |
| | Provisions non techniques | -16.8 | -18.1 |
| | Autres passifs | 7.5 | 9.9 |

Explications concernant l'évaluation

Différences d'évaluation pour les placements de capitaux

À la différence des comptes annuels statutaires de l'AMS, l'évaluation des biens immobiliers se base sur la méthode de Discounted Cash Flow (DCF). La valeur DCF correspond à la somme des bénéfices nets à venir (Net Cash Flows), décomptés à la date d'établissement du bilan, de l'exploitation future des placements immobiliers isolés.

Les valeurs actuelles (valeur du jour à la date d'établissement) ont été préférées à la méthode linéaire Amortized-Cost pour l'identification des titres à revenus fixes. En outre, les intérêts courus sont également pris en compte.

Les actions et placements de capitaux (c'est-à-dire parts de fonds) sont évalués – de façon analogue aux comptes annuels statutaires – à des valeurs actuelles (cours ou valeur de marché à la date d'établissement du bilan).

La différence est constituée des provisions de fluctuation des cours (à partir du SST 2020 au passif du bilan sous la position des provisions non techniques).

Différences d'évaluation pour les engagements

Compte tenu des options implicites (possibilité de choix des clients) existant dans le cadre des contrats d'assurance et engagements à long terme (promesses de garanties en partie jusqu'au décès de l'assuré), l'AMS dispose d'un modèle d'évaluation complexe, stochastique, pour la détermination de la meilleure valeur estimative possible des engagements actuariels (BEL). Dans ce cadre, les contrats d'assurance individuels sont groupés en 40 fonds partiels présentant des critères tarifaires similaires. Les primes, les cash flows des prestations et des coûts sont finalement évalués en interaction avec les actifs (donc pour déterminer les revenus des capitaux).

Outre divers moyens et scénarios économiques, un paramètre important et déterminant pour le décompte des engagements d'assurance attendus est la courbe des rendements. Les projections interviennent libres d'arbitrage ou en fonction des valeurs du marché sur une période de 50 ans.

La valeur conforme au marché des autres engagements inclut, entre autres passifs, les coûts de gestion du capital escomptés et attendus.

L'évaluation des provisions techniques obéit, dans les comptes statutaires, au principe d'équivalence en fonction des rendements des placements escomptés.

Montant minimum

Le montant minimal est le besoin en capitaux propres défini, lequel doit au minimum être disponible pour le règlement conforme des engagements actuariels. À la suite de la révision de l'ordonnance sur la surveillance, il a été calculé au moyen d'un modèle standard et sera présenté dans le bilan SST en tant que partie des engagements à partir du SST 2024.

Autres effets sur le capital cible

Parmi les autres effets, des scénarios négatifs sont envisagés. Pour le SST 2024, les scénarios ont été évalués selon le guide. L'AMS est soumise à une obligation d'agrégation spécifique, eu égard à une concentration immobilière dans le canton de Zurich.

L'imputation réglementaire de ce supplément de capital augmente le capital cible de plus de CHF 24,6 millions et réduit significativement le quotient SST de 497 % à 333 %.

En contrepartie et, conformément aux dispositions du guide, nous déclarons dans le SST 2024, un résultat financier attendu de CHF 12,2 millions (via sans risque).

L'intégration et l'utilisation du modèle stochastique de risque de crédit (option opt-in) conduisent à une réduction du capital cible de CHF 1,2 million et à une amélioration du ratio SST de 5 %.

F Gestion du capital

Objectifs, stratégie et horizon temporel de la planification du capital

La solvabilité tend vers une garantie durable de la continuité et de l'indépendance. Le capital de risque destiné à l'exploitation de la société est thésaurisé par le biais de gains retenus ou d'un autofinancement.

Le balisage de la planification du capital se fait dans le cadre d'une planification pluriannuelle, avec des projections jusqu'à cinquante ans, par vagues de trois années.

Structure, degré et qualité du capital propre figurant au rapport de gestion (cf. page 14)

Le capital propre figurant au rapport de gestion, correspond aux provisions de bénéfices non distribuées légales et volontaires (y compris le capital minimum au sens de l'art. 8 LSA).

Modifications au cours de la période sous revue

Dans les comptes annuels statutaires, le capital propre a été attribué au cours de l'exercice sous revue, au résultat annuel (cf. affectation des bénéfices ebda).

Explications relatives aux différences dans le capital propre

La différence entre le CPR (248,5 millions) et le capital propre dans les comptes annuels statutaires (17,0 millions) s'élève à CHF 231,5 millions.

Dans ce cadre, les appréciations des actifs atteignent un volume de CHF 178,3 millions par rapport à l'appréciation des engagements d'un volume de CHF 58,9 millions. En outre, le bilan du SST ne tient pas compte des frais de souscription activés (CHF 2,1 millions).

Rapport sur la situation financière

G Solvabilité (en millions de CHF)

| | | 01.01.2023 restated | 01.01.2024 soumis |
|--|---|------------------------|----------------------|
| Dérivation du capital porteur de risque | Valeur conforme au marché des actifs moins valeur conforme au marché de la valeur des engagements | 253.6 | 248.5 |
| | Déductions | — | — |
| | Tier 1 – instruments de capital absorbant les risques pris en compte dans le capital de base | — | — |
| | Capital de base | 253.6 | 248.5 |
| | Fonds propres complémentaires | — | — |
| | Capital porteur de risque (CPR) | 253.6 | 248.5 |
| Dérivation du capital cible ¹ | Risque actuariel | 5.4 | 4.1 |
| | Risque de marché | 41.6 | 47.1 |
| | Effets de diversification | -6.2 | -5.4 |
| | Risque de crédit | 16.7 | 16.4 |
| | Autres effets sur le capital cible | 12.6 | 12.3 |
| | Capital cible (CC) | 70.2 | 74.6 |
| | Quotient SST sans le scénario Agrégation (en %) ² | 554 % | 497 % |
| | Quotient SST (en %)² | 361 % | 333 % |

¹ Nous plaçons la répartition du risque de marché et du risque d'assurance dans ses composantes essentielles au chapitre D Profil de risque.

² Quotient SST : Formule dès SST 2024 [CPR / CC], SST 2023 restated. Formule SST 2018 à SST 2023 [(RBC-MV) / (SCR)].

Explications relatives au choix du modèle de solvabilité et à la solvabilité

Modèle de solvabilité

L'Assurance des Médecins Suisses société coopérative utilise essentiellement les modèles standard du test suisse de solvabilité (SST).

Compte tenu de la complexité (options implicites dans le corps des contrats) et des engagements sur le long terme (promesse de garantie partielle jusqu'au décès de l'assuré) compléments, l'AMS met en place en complément un modèle d'évaluation stochastique, pour la détermination du capital porteur de risque. L'évaluation laisse apparaître un TVOG non matériel, dont nous avons tenu compte dans les valeurs présentées ici et soumises à l'autorité.

La dérivée du capital cible dans le modèle de risque se base elle aussi sur les critères du modèle standard. Il en est de même des volatilités et corrélations de chacun des facteurs de risque. Les effets de diversification résultent de l'interaction entre chaque catégorie de risque.

Commentaire relatif à la solvabilité

Avec un quotient SST de 333 %, les indicateurs de l'AMS sont au vert. Dans ce cadre, il résulte des calculs un capital cible de CHF 74,6 millions et un capital porteur de risque de CHF 248,5 millions.

Avec des perspectives de rendement à 10 ans des obligations de la Confédération situées entre + 0,25 % et + 1,25 % pour la période de 2024 à 2026, nous dépassons le seuil visé de 300 %. Notre positionnement en termes de risques tient toujours compte de la valeur la plus basse enregistrée jusqu'à présent (-1,70 % du taux au comptant sur une durée de 10 ans, enregistré le 16 août 2019).

Dans le cas d'un quotient SST inférieur à plus de 190 %, le seuil d'un événement soumis à l'obligation d'annonce se situe au niveau du recul du CPR de 33 % (soit d'environ CHF 82 millions). En outre, une chute du quotient SST à un premier seuil d'intervention de 100 % doit également être notifiée à l'autorité de surveillance.

Avec un ratio situé dans une fourchette de 333 % à 497 %, nous pensons être en mesure de faire face à d'éventuels scénarios adverses. Par ailleurs, un nouveau potentiel d'ajustement de la position de risque s'ouvre dans le système d'évaluation du SST, en tirant profit des chances du marché. Les limites et les restrictions en vigueur dans le contexte de l'ordonnance sur la surveillance et des dispositions d'exécution ont un effet restrictif.

H État d'avancement du rapport et approbation

État d'avancement du rapport

Les informations actualisées présentées dans le présent rapport sur la solvabilité correspondent aux valeurs soumises à l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers dans le délai du 4 30 avril 2024. Elles sont soumises au contrôle exigé par la réglementation.

Approbation par l'organe responsable

L'administration de l'Assurance des Médecins Suisses société coopérative a approuvé le rapport sur la situation financière lors de sa séance du 11 avril 2024 et autorisé sa publication sous réserve de l'approbation de l'actuaire responsable.

Partenaire

les *Assureurs-médecins* 
complet, sans souci, assuré

**98° rapport de gestion de
l'Assurance des Médecins Suisses
société coopérative**

Éditeur :

Assurance des Médecins Suisses
société coopérative
Case postale
Länggassstrasse 8
3001 Berne
Téléphone +41 31 301 25 55
info@va-cooperative.ch
www.va-cooperative.ch

Concept et réalisation :

KOMET Werbeagentur AG LSA
www.komet.ch

Impression :

Druckerei Läderach AG
www.laedera.ch

Photos :

Barbara Müller
www.muellerfoto.com

